

PRENUMERATA

w Paryżu i na prowincji:

KWARTALNIE..... 4 fr.
 PÓŁROCZNIE..... 8 fr.
 ROCZNIE..... 15 fr.

Zagranicą :

ROCZNIE..... 18 fr.

TELEFON :

TRUDAINE 61.42

POLONIA

REVUE HEBDOMADAIRE POLONAISE

PARAISANT CHAQUE SAMEDI

ABONNEMENTS

Paris et Départements:

TROIS MOIS..... 4 fr.
 SIX MOIS..... 8 fr.
 UN AN..... 15 fr.

Etranger :

UN AN..... 18 fr.

TÉLÉPHONE :

TRUDAINE 61.42

REDAKCJA I ADMINISTRACJA — 3^{bis}, rue La Bruyère, 3^{bis} — RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA MER POLONAISE

C'est un fait avéré par l'histoire qu'un peuple, à plus forte raison un grand peuple, n'est pas capable de vivre ni de se développer sans accès à la mer. Ce n'est qu'en possédant un littoral qu'il peut mettre en œuvre ses forces nationales et en assurer le rendement. Lorsque le président Wilson dans son message au Sénat américain parle du libre essor de tous les peuples par un libre emploi de toutes les voies de communications maritimes et fluviales, il ne fait que reconnaître ce principe essentiel de l'activité économique des Etats.

Le meilleur exemple du rôle que peut jouer dans la vie d'un peuple l'accès à la mer nous est fourni par le passé de la Pologne. Ses rois, en admettant cette importance des débouchés, en avaient fait l'objet de leurs efforts séculaires. Il est vrai qu'ils avaient atteint ce but par une voie pacifique puisque la population de la Prusse occidentale d'elle-même s'était attachée au royaume des Jagellons; néanmoins, ce fait fut décisif pour le développement ultérieur de la Pologne qui, au cours du XVII^e siècle, parvint à une grande prospérité matérielle et un état de civilisation florissante. Le port de Dantzig, situé à l'embouchure de la Vistule, — ce fleuve essentiellement polonais — devint alors le grand port de la République; la Vistule acquit le caractère d'une voie commerciale de premier ordre, et c'est par cette voie que tous les produits agricoles de la Pologne s'écoulaient vers l'Angleterre, les Pays-Bas, et même jusqu'à Venise.

Evidemment cette mer polonaise fut toujours l'objet de la convoitise allemande. Aussi, dès que l'occasion s'en présenta, les Hohenzollern s'emparèrent-ils de la Prusse occidentale et c'est ainsi qu'un coup mortel fut porté à la Pologne. La Prusse, maîtresse de l'embouchure de la Vistule, acquit de ce fait une souveraineté économique sur toute la Pologne bien que le reste du parcours du fleuve ne se trouvât pas en sa possession.

Dès lors pour la Pologne était perdue toute sécurité politique en même temps que toute possibilité d'un développement rationnel de ses richesses et de ses ressources nationales.

A l'heure actuelle la question polonaise réapparaît sur l'arène de la politique européenne, à titre de question internationale dans toute l'acception de ce dernier terme. Les peuples occidentaux commencent à se rendre compte qu'elle exige une solution logique et radicale. Ils sont prêts à réparer autant que possible les erreurs passées qui ont si lourdement pesé sur la vie politique de l'Europe entière depuis cent cinquante ans. Tout le monde semble aujourd'hui d'accord pour que la Pologne obtienne, à la suite de cette guerre, les conditions indispensables d'un

développement national indépendant, de sorte qu'elle puisse réaliser, selon les paroles de MM. Briand et Asquith, « un élément primordial du futur équilibre européen ». Une de ces conditions, et la plus importante, est la restitution de ses frontières occidentales. Ainsi qu'un homme politique polonais s'est exprimé : « La question de nos frontières de l'Est est une question politique, celle des frontières de l'Ouest est une question d'être ou de ne pas être ». Ce point a été vivement mis en lumière par les excellents bulletins politiques que le « Temps » a consacrés à la question polonaise. On y prétend avec raison que ce n'est que l'incorporation au futur Etat polonais de la Posnanie, de la Silésie, de la Prusse occidentale et orientale qui peut en faire un organisme politique, indépendant et viable. De toutes ces provinces, c'est la Prusse occidentale avec Dantzig qui paraît avoir une importance toute spéciale, parce qu'elle ouvre à la Pologne la route au commerce maritime. Sa possession devient aujourd'hui une nécessité vitale.

Les arguments de nature politique que l'auteur des bulletins du « Temps » expose en faveur de la récupération des provinces polonaises détenues par la Prusse ont aussi de solides fondements historiques. En effet, Dantzig a été jusqu'au second partage (1793) un port polonais permettant d'effectuer le trafic avec l'Occident sans passer par l'Allemagne; mais à ces considérations s'en ajoutent d'autres plus décisives peut-être pour cet équilibre européen qu'à juste titre on vise à sauvegarder.

D'abord, au point de vue du principe des nationalités dont s'inspirent les Alliés, on peut aisément constater que le littoral de la Prusse, non seulement a toujours appartenu à la Pologne, mais que malgré la féroce campagne germanique de dénationalisation, malgré les persécutions et les vexations sans nombre auxquelles elle a été soumise, la population de cette contrée est restée foncièrement et en très grande majorité polonaise.

Mais il y a un autre aspect de cette question qu'on ne saurait nullement négliger. Nous voulons parler du côté économique. On n'ignore pas que l'Allemagne a, depuis de nombreuses années, tenté et réussi en grande mesure la conquête économique de la Russie. En raison d'un outillage commercial et industriel encore très primitif, la Russie se prêtait merveilleusement à devenir un champ fructueux d'exploitation pour l'Allemagne, qui était arrivée à accaparer à peu près la moitié de l'importation totale de l'empire des Tsars. Elle n'avait sous ce rapport qu'un seul concurrent à craindre qui était l'industrie polonaise du Royaume. Aussi, profitant de l'état actuel d'occupation s'est-elle appliquée avec acharnement, comme elle le fait en Belgique, à détruire cette rivale, à la rendre inoffensive pour un long avenir.

Non seulement ses obus ont réduit en poussière les usines, mais celles qu'avaient épargnées le canon ont été systématiquement pillées,

dépouillées de toutes leurs machines et des stocks de matières premières qu'elles avaient en réserve.

Or, la conférence économique des Alliés, tenue à Paris l'année dernière, a décidé qu'après la guerre s'imposait une collaboration de plus en plus étroite de tous les Etats combattant contre l'Allemagne. Cette collaboration devrait avoir comme conséquence un isolement relatif de l'Allemagne ou plutôt en entraver l'expansion qui se dirige, comme on le sait, tout particulièrement vers l'Est.

Ce projet est-il réalisable, si la Pologne n'est pas un organisme économique tout à fait indépendant de l'Allemagne, capable d'empêcher l'infiltration de la Russie et de l'Orient par l'industrie allemande? Et comment peut-elle devenir ce rempart protecteur sinon en possédant un accès à la mer? Avec Dantzig la Pologne contribuerait beaucoup au rapprochement désiré des Alliés, car elle faciliterait entre eux tous les échanges, en écartant l'Allemagne. Aussi en communication directe par ce port avec les pays occidentaux, elle deviendrait pour eux un marché favorable en substituant aux produits allemands ceux de la France et de l'Angleterre.

Les Polonais, au nombre de 28 à 30 millions, forment un grand peuple. Pour que leur patrie puisse jouer dans les temps à venir son rôle traditionnel de défenseur du monde slave contre les vagues germaniques, il faut qu'elle soit dotée de toutes les conditions nécessaires à le remplir efficacement. Elle a besoin à cet effet de frontières convenables, elle a besoin surtout de débouchés. Privée d'un accès à la mer, elle ne sera qu'une œuvre artificielle sans base historique et naturelle comme l'a été le Royaume de Pologne du Congrès. Etat purement terrien, non seulement elle ne pourrait accomplir sa grande mission, mais par contre elle serait condamnée fatalement et à cause de sa sujétion économique à devenir un avant-poste de la progression allemande vers l'est, c'est-à-dire vers la Russie et les Balkans.

NOS BRAVES

Nous trouvons dans le numéro du 4 février de « l'Union Républicaine des Vosges » d'Épinal, une citation concernant un de nos volontaires polonais, Stéphane Czajkowski ainsi que l'élogieux article suivant :

« Nous sommes heureux de publier la citation suivante, à l'Ordre du Corps d'Armée dont a été l'objet le sergent pilote, Stéphane Czajkowski, attaché à l'escadrille 398 du corps expéditionnaire de l'Armée d'Orient.

« Avant d'être attaché à l'escadrille de l'Armée d'Orient, a exécuté dans le Nord de la France de nombreuses reconnaissances photographiques, au cours desquelles il a eu son avion fréquemment atteint par des projectiles ennemis. »

« N'a pas hésité à voler, malgré un état de santé précaire qui a nécessité son renvoi en France; a soutenu plusieurs combats avec des avions allemands pendant la période du 1^{er} au 15 novembre 1916. A plus de 170 heures de vol. »

« Né à Varsovie de parents polonais, le jeune aviateur

suivait, au moment de la déclaration de la guerre, les cours de l'Ecole de filature et de tissage dans notre ville, et venait d'obtenir son diplôme de capacité de tissage.

« Le 27 août 1914, il contracta à Epinal un engagement dans le service aéronautique et fut envoyé dans un parc d'aviation où quelques mois plus tard il obtint son diplôme de pilote.

« C'est alors qu'il effectua en France plusieurs reconnaissances assez dangereuses qui lui valurent de chaudes félicitations de ses chefs.

« Puis, il fut affecté ensuite, sur sa demande, au corps expéditionnaire de l'Armée d'Orient, et détaché au service aéronautique de l'armée serbe. Il effectua, en cette qualité, de nombreuses reconnaissances dans les lignes ennemies et eut maintes fois à soutenir de violents combats avec des avions allemands.

« Sa belle conduite lui valut du reste les galons de sous-officier.

« Fortement déprimé et très anémié des suites des fièvres contractées en Orient, il dut revenir récemment en France pour y rétablir sa santé.

« Après un congé de convalescence de quelques semaines, il vint d'être affecté à une nouvelle escadrille en Champagne.

« Nos meilleurs vœux l'accompagnent et nous le prions d'agréer l'hommage de notre vive admiration, ainsi que nos félicitations les plus cordiales et les plus affectueuses pour la belle citation qui vient de lui être décernée. »

Eugène Girze (Klemens Gazecki, volontaire polonais pour la durée de la guerre, « Bayonnais », a été cité à l'Ordre de la Division :

« 2^e Corps d'Armée colonial, 1^{re} division, 1^{re} brigade. Régiment de marche de la Légion étrangère.

« Le général Degoutte, commandant la Division, cite à l'Ordre de la Division :

« Girze Eugène, matricule 25334 « Très bon soldat, courageux, dévoué, toujours volontaire pour les missions périlleuses. Blessé grièvement le 16 juin 1915 en se portant à l'attaque des positions ennemies.

« Ordre n° 25 du 6 décembre 1916 (Signé). Le Lieutenant-Colonel Metz. »

ALBERT BONNARD

(1858-1917)

Un des maîtres du journalisme de langue et de culture française vient de descendre dans la tombe : Albert Bonnard est mort.

La grande guerre a éveillé les passions, fait briller l'héroïsme : elle a mis aussi tout particulièrement en relief quelques talents exceptionnels dans la presse. Albert Bonnard fut incontestablement un de ceux-là. Tandis qu'ailleurs les écrivains politiques se considéraient avant tout comme des soldats mobilisés pour la défense d'une cause sacrée, tandis qu'ils n'envisageaient cette cause qu'au point de vue exclusif d'un seul camp, Bonnard, pendant l'immense conflagration, placé au centre de l'Europe, dans ce centre qui simultanément est une oasis et un asile, et bien que lui aussi de tout son cœur se fût rangé d'un parti, grâce à sa claire intelligence latine, sûre boussole le guidant dans la tempête et le chaos des phénomènes suscités par la guerre, fut bien souvent le pilote des esprits désemparés.

S'intéresser à la Pologne est une des plus nobles traditions des lettres françaises. Cette tradition part de J.-J. Rousseau. Les « Considérations sur le gouvernement de la Pologne » du philosophe genevois sont le premier jalon qui ait été posé sur la voie où la pensée européenne devait de plus en plus se rapprocher de la Pologne. Ensuite, pendant tout le XIX^e siècle, mais surtout aux époques de crise, sous Napoléon et Louis-Philippe, pendant le Second-Empire et enfin à l'heure présente, tout publiciste de marque se fait un devoir d'essayer de comprendre la question polonaise. Ces sympathies se manifestent de différentes façons : De virulents pamphlets secouant l'Europe entière, jusqu'aux banalités sentimentales s'échappant timidement du linceul temporaire de l'oubli — nous avons eu de tout, mais la source de ces sentiments n'a jamais été complètement tarie.

C'est en 1915 qu'Albert Bonnard a commencé à s'intéresser tout particulièrement à la question polonaise. Cette question avait alors pris une telle ampleur, qu'elle s'imposait à l'attention de tous. Mais on pouvait s'en occuper uniquement en qualité de journaliste avisé à l'affût de l'actualité, c'est à-dire la traiter comme un détail dans l'ensemble des questions soulevées par le grand conflit européen.

Ce n'est pas en vain que Bonnard était Suisse, ardent ami de la liberté ; ce n'est pas en vain qu'il était un noble apôtre de la culture à laquelle il avait voué son rare talent. Nous, Polonais, avons été à même de voir, de constater maintes fois combien notre grande cause l'attachait, le passionnait ; à tel point qu'il semblait parfois que dans la construction de la guerre que son esprit s'était édifiée, elle était l'axe autour duquel évoluait tout l'appareil diplomatique — et alors, lui qui appelait de tous ses vœux la victoire de l'Entente avant tout et à titre de neutre — il voyait, il jugeait mieux les points faibles (la Serbie, Salonique, en 1915, la question polonaise l'année suivante), exposait avec un faisceau serré d'arguments persuasifs les moyens de corriger les erreurs, de redresser les torts, de réparer les fautes commises. L'historien de la Suisse ou celui de la pensée politique de l'Europe pendant la guerre, nous donnera la synthèse des Bulletins de Bonnard dans le *Journal de Genève* ou de ses admirables chroniques politiques de la *Semaine littéraire*. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de le faire. Mais les annales de la question polonaise pendant la guerre tiendront compte, sans aucun doute, dans le chapitre consacré à l'Opinion européenne, de manifestations de l'activité littéraire, d'A. Bonnard telles que « Et la Russie ? » (*Journal de Genève*, 23 août 1916), « La Russie, l'Allemagne et la Pologne » (*Semaine littéraire* 26 août 1916), « Deux deuils polonais » (*Journal de Genève*, 17 novembre 1916) pour ne citer que les plus importants des articles qu'il a écrits sur la Pologne.

La proclamation du 5 novembre, qui, comme on le sait, a placé la question polonaise au premier plan des questions européennes a trouvé en Bonnard un interprète écouté de tout le public d'occident. Le soin que pendant un an il avait laborieusement apporté à s'initier à ce problème avait suffi pour lui en faire saisir les faces multiples et ardues. Chaque article accusait un progrès dans l'« accomplissement » de l'évolution du maître. Celui qu'il intitula « Deux deuils polonais », où il juxtaposait la mort de Sienkiewicz et la déclaration de Sturmer, produisit une impression des plus profondes. Son chant du cygne pour notre cause fut « Le traquenard polonais » que tout sincère Polonais serait fier de pouvoir signer.

A la nouvelle de la mort d'Albert Bonnard, l'Agence Polonaise Centrale, dont le Comité a pris part aux obsèques et a déposé une couronne sur la tombe du défunt, a adressé ses condoléances à Mme Bonnard et au « *Journal de Genève* » dans un télégramme conçu en ces termes :

« La nouvelle de la mort d'Albert Bonnard nous frappe d'une profonde douleur. Au moment où va se décider le sort de la Pologne, où notre avenir sera réglé pour longtemps, le sentiment que nous possédons dans le monde de nobles amis comme lui, intrépides, éloquents, à toute épreuve, est à nos cœurs un réconfort, un encouragement dans notre tâche. Le souvenir d'Albert Bonnard qui, dans la tribune européenne qu'est surtout pendant cette guerre votre journal, a fait entendre en faveur de notre cause une des voix les plus autorisées et les plus justes, vivra à jamais dans la mémoire des Polonais reconnaissants. »

LE CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le *Crédit Foncier de France* procédera le samedi 24 mars à l'émission d'une nouvelle série d'*Obligations Communales et Foncières* 5 1/2 0/0 avec lots pour un montant total de 600 millions de francs. Cette émission, la première depuis la guerre, permettra au *Crédit Foncier de France* de reprendre, dès la cessation des hostilités, les opérations de prêts qu'il avait dû momentanément suspendre.

Les deux millions d'obligations à émettre sont du même type que les *Obligations Communales 1912* ; toutefois, leur nominal est de 300 francs et leur intérêt de 16 fr. 50 par an. Cet intérêt est payable semestriellement, et le prix d'émission est fixé à 285 francs. Point n'est besoin de montrer les conditions avantageuses de ce placement, dont le taux ressort ainsi à 5,79 0/0, sans tenir compte de la prime d'amortissement et des lots, alors que le meilleur taux offert au public depuis l'ouverture des hostilités n'a été que de 5,70 0/0. Ces nouvelles *Obligations Communales et Foncières* seront remboursables par voie de tirage au sort en 70 ans et le premier tirage de lots aura lieu le 10 juillet prochain.

Toujours soucieux de favoriser la petite épargne, le *Crédit Foncier de France* qui, en dépit de circonstances parfois difficiles, n'a pas cessé un seul instant depuis le 1^{er} août 1914 d'effectuer le service des intérêts de ses actions et diverses obligations, non plus que de ses nombreux lots, a décidé que, pendant toute la durée de leur mise en circulation, ces nouvelles *Obligations Communales et Foncières* auront droit annuellement à 6 tirages qui porteront notamment des lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 50.000 fr., 25.000 fr., et 5.000 fr., etc. En outre, tout naturellement, pour la libération et comme il a coutume de le faire, le *Crédit Foncier* accordera pour cette émission les facilités qu'il a déjà octroyées à sa fidèle clientèle de petits souscripteurs, qui n'auront à verser qu'une faible somme en souscrivant et payeront le reliquat en plusieurs échéances échelonnées sur une période de trois années.

En plus de l'excellent rapport de ces nouvelles obligations, il est presque inutile de parler de leur parfaite sécurité. Chacun sait, en effet, que le capital que le *Crédit Foncier de France* réalise par l'émission d'*Obligations* tant Communales que Foncières, ne peut dépasser le montant des prêts communaux ou hypothécaires qu'il consent, et que son fonds social est affecté spécialement à la garantie de ces deux catégories de titres. C'est dire que ces nouvelles *Obligations Communales et Foncières*, comme d'ailleurs toutes les obligations foncières et communales émises par notre grand établissement hypothécaire, reposent sur les garanties les plus solides : ce sont des titres de tout repos et de bon rapport qui conviennent à tous les capitalistes.

La Belgique et la Pologne

Une touchante pensée a guidé les Artistes polonais quand ils ont songé à commémorer dans une même manifestation : Verhaeren et Sienkiewicz, et à glorifier en ces deux écrivains la Belgique et la Pologne. Pour resserrer les liens qui unissent dans un même martyre et un même idéal la Belgique et la Pologne, ce fut un Belge qui parla de Sienkiewicz, ce fut un Polonais qui parla de Verhaeren. L'un et l'autre ont su pénétrer le génie des deux races, car les âmes se retrouvent et se comprennent toujours sous l'égide de la liberté.

C'est M. Georges Gotemans, ancien conseiller de la ville de Bruxelles, qui parla de Sienkiewicz. Il a suivi la généreuse suggestion de ses grands compatriotes et il tint à affirmer la solidarité de la Belgique et de la Pologne. Comme tous ceux qui ouvrent l'histoire de Pologne, il a été impressionné par la haute signification de morale politique qui s'en dégage. En traçant la silhouette de l'illustre écrivain polonais, M. Gote-

mans n'a pu résister au désir de glorifier la Pologne, de rappeler les faits, les lois, les institutions qui en forment la tradition libérale.

Nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole à M. G. Gotemans lui-même, d'abord quand il affirme sa sympathie pour la Pologne : « La Belgique et la Pologne, les deux nations « martyres, fraternisent aujourd'hui dans une « même pensée de sympathie et de douleur, « mais aussi dans une inébranlable volonté d'ob- « tenir justice, toute la justice, dans la foi abso- « lue des lendemains réparateurs. »

Puis, quand il va droit à la cause initiale du crime des partages, la précocité des institutions libérales de la Pologne, la convoitise des empires de proie, la coupable indifférence de l'Europe — car « l'Europe entière a sa part dans ce crime, « aussi bien ceux qui l'ont commis que ceux qui « n'ont rien fait pour l'empêcher ».

Les nations démocratiques, entourées d'Etats autocratiques, ont toujours été pour ces derniers un sujet de crainte : de même que les communes flamandes par leurs libertés gênaient les seigneurs féodaux, les despotes qui entouraient la Pologne voyaient d'un mauvais oeil le foyer de liberté se développer dans leur voisinage.

« La Pologne fut pour le monde entier le berceau du système politique électoral, car déjà, en 1208, y fut pratiqué pour la première fois le système électoral, non seulement pour les fonctions civiles mais aussi pour le clergé.

« La grande Charte de l'Angleterre n'était pas une constitution isolée en Europe. En 1505, la diète des Radom a promulgué un pareil acte et les rois Polonais à leur avènement au trône étaient obligés de jurer de garantir les droits et privilèges des citoyens.

« Depuis l'année 1414, existait en Pologne la loi qui considérait les grades scientifiques comme égaux aux droits de noblesse et en l'année 1425 cette loi fut encore élargie.

« Ainsi, plus de trois siècles et demi avant la Révolution Française, les Polonais s'inspiraient déjà des principes que celle-ci devait proclamer.

« Il y avait des rois, mais ils étaient éligibles, même lorsqu'ils étaient héréditaires. — Officiellement c'était une république. Quel autre pays du temps passé en Europe pourrait se vanter d'un régime aussi démocratique.

« Au commencement du XIX^e siècle, de 1815 à 1830, le Royaume de Pologne constitué au congrès de Vienne était, sauf les Iles Britanniques, le seul pays d'Europe qui jouissait d'un régime

parlementaire. On nous objectera peut-être que le suffrage universel n'était pas appliqué. A cela je me permets de faire remarquer que le cens électoral à 200 o. fut maintenu en France jusqu'en 1848 et le cens à 42 o. en Belgique jusqu'en 1893.

« Jusqu'en 1893 le Sénat belge était uniquement composé de millionnaires payant au moins 2.000 francs d'impôt annuel. C'était donc une classe privilégiée qui seule avait le dernier mot pour la confection des lois. Les Polonais d'il y a plusieurs siècles n'auraient pas supporté cela.

« Ceci dit pour prouver que si ce régime polonais n'était pas le dernier mot de la démocratie, il n'en constituait pas moins un progrès immense sur tout le reste de l'Europe.

« La liberté de la confédération était absolue. Au point de vue social ce n'était pas autre chose que la liberté des syndicats professionnels actuels. Seulement la Pologne a eu cette liberté quatre siècles avant l'Europe occidentale.

« L'esprit de tolérance était tel en Pologne qu'asile fut donné aux juifs chassés de partout. Les huguenots y furent également accueillis. Toutes les religions avaient les mêmes avantages et étaient mises sur le même pied.

« Lorsque l'on recherche impartialement les causes du démembrement de la Pologne on découvre que c'est principalement ses élans vers la démocratie qui excitèrent contre elle les bandits couronnés qui l'entouraient. Les Etats voisins, alors despotiques à outrance, voyaient le danger que courait l'autocratie par le voisinage d'un pays démocratique et républicain.

« Lorsque nous voyons aujourd'hui, en Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie et Turquie le peuple complètement asservi à une caste de proie à laquelle il a abandonné toute volonté, toute dignité, il est bon de rappeler qu'en 1433, il y a environ cinq siècles, la Pologne était déjà en avance sur les boches d'aujourd'hui. A cette époque les Polonais étaient en pourparlers de paix avec les chevaliers de l'ordre teutonique, ils demandèrent que les citoyens des deux pays se portassent garants de la paix. N'étaient-ils pas les précurseurs de l'idéal de la Révolution Française, ne devançaient-ils pas l'Europe entière en proclamant les droits des citoyens.

« Nombreuses sont les occasions où les Polonais ont été les précurseurs du progrès.

« Au XV^e siècle, Laski élaborait le projet d'un impôt sur le revenu. En 1673, devançant le

4 août 1789, la diète de Pologne proclama l'abolition de tous les titres et privilèges étrangers portés par la noblesse.

« Parmi les nombreuses légendes qui circulent en Europe au sujet de la Pologne, citons celle qui fait considérer ce pays comme anarchique et révolutionnaire.

« Disons donc :

« Que dans toute l'histoire de la Pologne, il n'y eut jamais un attentat contre les souverains, jamais un meurtre pour le trône, ce qu'on ne peut dire contre aucun autre pays.

« Il n'y eut jamais de guerre de religion, quand presque tous les peuples étaient divisés par des querelles religieuses, la tolérance la plus complète régnait en Pologne. La diète en 1573, sous le règne de Sigismond-Auguste, a consacré la liberté absolue des cultes. »

Cet hommage rendu à l'esprit libéral de la Pologne est d'autant plus précieux qu'il vient d'un fils de cette fière Belgique si héroïquement jalouse de ses libertés civiques.

M. G. Gotemans, après cet intéressant exposé, aborde la vie de Sienkiewicz et la signification de son œuvre.

L'idée qui a été dominante dans son œuvre est celle du relèvement par le travail quotidien dans le domaine physique comme dans le domaine moral. Il en voyait pour ses compatriotes une nécessité d'autant plus impérieuse qu'ils étaient privés de vie nationale.

Le côté d'actualité qu'offre Bartek le Vainqueur l'attire ensuite et il en donne une rapide et captivante analyse. Passant à la Trilogie, il indique le côté éducatif et patriotique de l'œuvre du romancier et dit le « noble idéalisme qui anime ces guerriers chevaleresques qui paraissent se mouvoir dans un rêve étoilé, continu et magnifique ».

Enfin, évoquant le succès du roman de *Quo Vadis* qui révéla à l'étranger le nom de Sienkiewicz, et qui rappela à beaucoup qu'il y avait encore une Pologne, il se laisse aller au charme d'anciens souvenirs de lectures et, comparant cette œuvre à celle du romancier anglais Bulwer Lytton, il dit :

« Si le grand romancier anglais nous a vivement intéressés par ses descriptions colorées et la vie intense qu'il se dégage de son œuvre, combien *Quo Vadis* a fait vibrer en nous des sentiments plus profonds, plus véritablement humains et plus éternels. Ce style si beau, si simple qui dédaigne toute vaine parure, qui coule lumineux et clair comme un beau fleuve

BABYLONE

PAR

Venceslas GASIOROWSKI

Nous publions ici un extrait de *Babylone*, étude consacrée à la France contemporaine et publiée en polonais à Varsovie en 1942. Le parallèle que l'auteur établit entre la femme française et la femme allemande présente d'autant plus d'intérêt qu'il a été conçu en dehors des événements actuels.

La femme dans la famille française

La famille française pourrait être comparée à ces paysages de montagne, pleins de lumière et d'espace, dont la contemplation est l'unique, mais par contre la riche récompense de ceux qui ont eu la force et la persévérance d'en atteindre les sommets inaccessibles. Cela ne leur a pas été facile. Il leur a fallu, pour y arriver, triompher de plus d'un obstacle, passer à travers des nuages épais et opaques, franchir des rocs escarpés et des crêtes à pic.

Les faibles ne sont pas en état de supporter les fatigues d'une pareille ascension. Plus d'un s'arrêtera à mi-chemin, à bout de forces ; il renoncera à atteindre le but qu'il s'était tracé. Un sentiment étrange s'emparera de lui, il se dira que là-haut, dans les montagnes, il fait plus froid, que la vie y est plus triste qu'au fond des vallées, moins attrayante que dans la plaine.

Mais celui qui aura eu la force de continuer son ascension, qui aura passé à travers les nuages et aura atteint les sommets neigeux, celui-là sera justement récompensé de son courage et de son énergie. Il se trouvera dans un paysage féérique. La neige lui semblera une couche d'argent, les glaciers refléteront les couleurs vives de l'arc-en-ciel, la terre et la voûte céleste lui offriront un spectacle enchanteur. Il aura beau en vanter les délices aux habitants des plaines. On ne le croira pas. On ne voudra pas suivre son exemple. La crainte empêchera d'affronter les dangers de l'ascension. On redoutera les obstacles semés à chaque pas, les pierres glissantes, les avalanches de neige et le gouffre des abîmes.

Pareille est l'impression qu'on ressent en plongeant son regard dans les profondeurs intimes de la vie de famille en France. On se sent subitement réconforté par l'atmosphère pure qu'on y respire, par la lumière éclatante qui s'en dégage et dont les rayons étincelants vous aveuglent au premier abord. Il est difficile de s'y faire au début, de se rendre entièrement compte des impressions qu'on ressent et surtout de les adapter aux idées préconçues qu'on possède déjà sur la famille et son organisation.

On commence par se demander où réside l'autorité du chef de la maison, du nourricier de toute la famille, du patriarche au regard placide dont les yeux savent aussi lancer des éclairs au moment où les circonstances l'obligent à se départir de son calme. On cherche la vestale, gardienne du foyer, soumise au chef de famille, parlant timidement aux enfants dans un coin et n'adressant au patriarche une modeste requête que dans les instants critiques, lorsque son intervention devient indispensable, la femme au regard inquiet et anxieux, peut-être déjà aigrie par la vie et les ennuis domestiques. On voudrait voir les enfants groupés timidement autour de leur mère, n'osant pas émettre leur opinion, condamnés à un éternel silence, à une obéissance pas-

sive et dont la seule obligation consiste à aimer et respecter leurs parents. Une fois devenus grands, ils devront les consoler dans leur vieillesse, les nourrir et les entretenir, en un mot leur servir une rente pour n'avoir reçu d'eux que la vie, alors qu'on aura fréquemment négligé de les instruire et de les doter de cette réserve de santé et d'énergie qui est indispensable pour entrer en lice dans la lutte pour l'existence... On cherche tout cela et on est étonné de ne trouver dans la famille française rien de ce qui dans les autres pays en est l'élément indispensable.

Il est d'ailleurs impossible, dès le premier contact qu'on prend avec la famille française, de se livrer à une libre étude de tout ce qu'on y découvre. La sérénité des principes républicains d'égalité, de fraternité et de liberté séduit tout d'abord l'observateur et l'accapare entièrement. Il sent tout de suite que dans la famille française tout est fait autrement, que rien n'y ressemble à ce qu'il a vu dans les autres pays. Il ne se rend, certes, pas encore bien compte de la différence, il ne pourrait dire en quoi elle consiste, mais ce qu'il peut affirmer à coup sûr, c'est que, malgré tout ce qui le frappe au début, il se sent bien au sein de cette famille. Tout le monde y est content de son sort, personne ne se plaint. Ce n'est que petit à petit qu'il peut comparer ce qui se présente à ses regards avec les idées qu'il s'était faites sur la famille et son organisation. « L'égalité » qui au premier abord paraissait être le résultat, d'une sélection de caractères, propre à un couple particulier, ou bien un effet de la langue française, un usage autorisant les enfants à tutoyer les parents, cette « égalité » acquiert un sens plus profond en s'alliant à « la fraternité » et à « la liberté ».

La critique va naturellement tout d'abord à l'homme et à la femme, au mari et à l'épouse, au père et à la mère. Elle découvre des preuves de vigilante prévoyance, une logique de la vie, un sentiment de justice qu'on n'observe pas ailleurs.

limpide n'a-t-il pas quelque chose qui prend, qui captive dès les premières lignes et qui, pas un instant tant que durera la lecture, ne nous abandonnera.

Il termine en glorifiant ce véritable christianisme des premiers âges dont Sienkiewicz s'inspire à travers cette œuvre, et avec toute la volonté d'espoir des victimes de l'injustice et du droit outragé, il prend acte de la phrase finale du roman de « Quo Vadis » : « Ainsi passa Néron comme passent la tempête, le feu, la guerre et la peste », pour entrevoir la fin du cauchemar qui pèse sur le monde :

« Ne pourrions-nous pas dire lorsque le monstre germanique dont les instincts de cupidité, de vol et de sadisme ont ensanglanté le monde, aura été définitivement vaincu : Ainsi passa le militarisme prussien, comme passent la tempête, le feu ou la peste.

Ainsi après de « longues années de douleur et de gloire, l'héroïque et malheureuse Pologne « connaîtra enfin le jour des suprêmes revanches « et l'apothéose de la résurrection ».

M. N. K.

RÉPUBLIQUE ROYALE DE POLOGNE

V

Aussi voilà pourquoi à la diète de Lwów (Léopol) convoquée par Casimir le Grand dans le but de faire confirmer par les Etats généraux de Pologne et de Russie Rouge l'union à sa couronne des territoires qui venaient de lui échoir en héritage, ce sont les Polonais, non les Ruthènes qui s'opposèrent à cette union.

Le chef de l'opposition, un des membres les plus influents de la noblesse polonaise d'alors, Spytek de Melsztyn, supplia le roi d'abandonner non seulement l'idée de cette union, mais encore de refuser cet héritage.

Casimir le Grand dut user de toute son autorité pour lui faire entendre raison et briser la résistance de cette opposition. Il y réussit par son éloquence. Dans un long discours que nous ne pouvons reproduire ici faute de place, il fit appel aux sentiments humanitaires

des Polonais, les adjurant de ne pas abandonner des frères Slaves au danger de retomber sous le joug des Mongols ou alors, et ce qui revenait au même, sous celui de princes Varègues ; sans compter que les Hongrois les guettaient aussi dans le même but, de leur côté.

En outre, il avança la raison d'Etat dictant aux Slaves le besoin de s'unir, non de rester divisés en face de la puissance grandissante des Ottomans d'Asie menaçant la Slavie toute entière.

Spytek de Melsztyn et avec lui tous ses partisans se rendirent à la logique de ce raisonnement et c'est ainsi qu'en dépit de la résistance primitive à ce projet, l'union de la Russie Rouge avec la Pologne fut, à la satisfaction du roi et de ses nouveaux sujets ruthènes, proclamée à l'unanimité.

Cet acte d'union résistant à toutes les épreuves du temps ne cessa d'exister, étant respecté de part et d'autre, jusqu'aux partages consécutifs de la Pologne, lesquels tout en le violant n'en ont point diminué la valeur.

Nul acte de violence dirigé contre des conjoints et pouvant les séparer, n'est capable d'atteindre, légalement parlant, la validité des liens qui les avaient unis.

Si nous pouvions avoir quelques doutes à ce sujet, nous n'aurions qu'à nous reporter en pensée à la Belgique ; elle est bien faite pour les dissiper. Aux yeux de qui la violation de la Belgique pourrait-elle diminuer en quoi que ce soit les liens librement consentis entre citoyens Belges : Flamands et Wallons ? Ils sont et resteront Belges ! Il n'y a tout au plus que leurs ennemis pour le contester.

Mais si cela ne nous suffisait pas et s'il nous fallait un exemple plus convaincant encore, nous en trouvons en France et des plus frappants. Sans parler de l'Alsace-Lorraine, nous avons : la Bretagne, la Provence, la Savoie, le Comté de Nice, ce dernier uni à la France en 1860, etc., et enfin, Avignon lequel était encore jusqu'en 1789 gouverné par un légat du Pape.

Donc si le démembrement de la Pologne et les traités qui en furent la conséquence, entre autres celui de Vienne, devaient juridiquement parler rompre tous les liens rattachant entre elles les terres de l'ancienne Pologne, que devrait-on dire par exemple du traité de

Francfort ? N'est-il pas un acte à peu près semblable sanctifiant par arbitraire un démembrement des terres françaises ? Alors pourrait-on lui refuser la faculté de rompre au point de vue légal tous les liens unissant l'Alsace-Lorraine à la France ?

Sans avoir besoin d'être Français, quel est l'homme en Europe, s'il n'est pas dépourvu de toute droiture dans son jugement, s'il n'est pas imbu de parti pris antifrçais, s'il n'est pas Allemand ou âme damnée de l'Allemagne qui serait capable de reconnaître ce droit au traité de Francfort ?

Et cependant l'Alsace a été conquise par Louis XIV (1648) et lui fut reconnue par le traité de Westphalie. Elle n'opta pour la France de son propre mouvement qu'après le 18 Brumaire (1).

Quant à la Russie Rouge, elle n'a jamais été conquise par la Pologne, mais en faisait partie et en fut séparée par la force au x^e siècle. Pour revenir à la Pologne, elle opta pour elle déjà en 1195, puis en 1213 et enfin en 1340. Ce qui fait une différence de plus de quatre siècles au profit de la Pologne. A moins qu'il ne soit dit, que ce sont les liens les plus anciens qui sont les moins valables. Seulement alors nous avons la Bretagne et la Provence (2), auxquelles dans ces conditions la France aurait moins de droits qu'à l'Alsace.

La Lithuanie.

La Lithuanie, avec toutes les terres ruthènes qui en dépendaient, se réunit à la Pologne en 1386 lors du mariage de la reine de Pologne Hedwige d'Anjou (fille de Louis d'Anjou, roi de Hongrie et de Pologne et à laquelle cette dernière échut en dot) avec le grand-duc de Lithuanie, Isgellon, fils d'Olgiard et petit-fils de Guédimine. Le mari d'Hedwige fut, le jour de ses noces, proclamé roi de Pologne, et sous le nom de Ladislas II Jagellon couronné à Cracovie, capitale de la Pologne à ce moment-là.

Indépendamment de ce contrat de mariage, l'union de ces deux pays fut, à l'exemple de l'union de la Ruthénie et de la Pologne, con-

(1) La Grande Encyclopédie, tome II, p. 518-520.

(2) La Bretagne fut unie à la France en 1532 et la Provence en 1480.

L'homme se rend compte d'une manière plus complète, plus parfaite, de ses devoirs de mari, la femme semble s'acquiescer avec plus de vaillance et de dévouement de son rôle d'épouse. On ne voit plus le moindre indice de cette résignation que fait ailleurs naître le sentiment de l'indissolubilité des liens du mariage, sentiment qui oblige à supporter en silence la conduite désordonnée d'un des époux. Ici, pas la moindre tentative de la part du mari de traiter la femme en être inférieur, pas la moindre tendance de la part de la femme à se plier en esclave aux exigences de son maître.

Pour les Français, le mariage loin d'être l'épilogue, est au contraire le début d'un amour nouveau, d'un amour plus durable et plus puissant. Ce n'est pas la première page d'une existence, à laquelle chaque jour apporte un nouveau désenchantement, une nouvelle désillusion. C'est tout un chapitre qui s'ouvre dans le livre de la vie et dont les feuillets ne sont qu'une source inépuisable de documents dont chacun ne fait qu'apporter une preuve nouvelle de l'amitié et de la confiance qui règnent entre les époux.

Les peuples à la sensibilité trop développée, les peuples enclins aux rêves et qui se plaisent à planer dans une atmosphère mystique, ces peuples peuvent évidemment reprocher à l'institution du mariage en France d'être pénétrée de trop de réalisme, d'envisager la vie d'un point de vue par trop terre à terre, par trop matériel, par trop raisonné... Ce reproche tombe de lui-même, quand on consulte la logique des choses et qu'on se rend compte qu'il est impossible de se guider dans le mariage uniquement par des considérations d'ordre spirituel et que la nécessité s'impose de regarder franchement en face les exigences matérielles de l'existence. C'est une chose d'ailleurs toute naturelle, l'essence du mariage étant avant tout terrestre et corporelle et l'élé-

ment spirituel n'y prenant par conséquent qu'une place secondaire. On en voit d'ailleurs une excellente preuve dans le fait que des bonnes et des cuisinières ont été les épouses modèles d'esprits supérieurs, et que, par contre, des hommes d'une intelligence relativement modeste ont su rendre heureuses des épouses à l'âme sensible et à l'esprit très cultivé.

C'est donc une conception réaliste du mariage qui règne en France. Cela ne veut pas dire toutefois qu'on en exclue complètement le côté poétique, et qu'on mette une entrave quelconque au développement des aspirations d'ordre spirituel. Loin de là, on se borne uniquement à les localiser et à leur ouvrir un champ d'action plus large en facilitant leur éclosion dans des conditions plus normales et plus pratiques. La subtilité innée des Français et leur sensibilité les garantissent d'une exagération déplacée du réalisme.

La fiancée sait parfaitement ce que gagne son futur époux et les dépenses qu'entraîneront leur installation et leur ménage. Le fiancé n'oublie pas pour un seul instant combien de paires de bottines usera par an l'objet de ses rêves et le nombre de toilettes qu'il faudra lui fournir. Il sait parfaitement que, bien que sa fiancée se déclare prête à se contenter d'une bouchée de pain sec pourvu qu'elle puisse la partager avec lui et que, bien qu'il soit lui-même disposé à suivre son exemple, il est pourtant préférable d'éviter une pareille éventualité et qu'il est bon de songer à l'avance à une quantité d'accessoires qui ne feront que rendre l'amour plus sain et plus doux.

Dans son for intérieur, la fiancée partage cette opinion et c'est sur de telles considérations que s'établissent les bases de la future existence des époux, existence qui a l'avantage de donner des couples unis et exemplaires, qui fournit, quatre fois plus qu'ailleurs, de bons maris, de bons pères et des épouses et des mères rêvées.

Oui, des épouses et des mères rêvées ! C'est un fait incontestable. Si les savants qui, à partir de Montegazza, prétendent que la Française est de toutes les femmes celle qui est la plus qualifiée pour faire une bonne « maîtresse », avaient eu moins affaire à des femmes de mauvaise conduite, s'ils avaient voulu étudier l'essence même de la vie de famille en France, s'ils avaient connu la véritable Française, la femme honnête qui fait en France la beauté et le charme du foyer, ils auraient changé d'opinion. Ils l'auraient même fait au détriment de la réputation du beau sexe de leur propre pays, de ce sexe auquel, d'après toutes les règles du chauvinisme, la coutume veut qu'on offre la palme, en lui reconnaissant, à lui seul, le privilège de fournir les meilleures épouses.

La Française est avant tout l'incarnation même du culte de son sexe. Plus que toute autre, elle sait toujours conserver la grâce et le charme qui lui sont innés, elle ne se néglige jamais. Le mariage ne la fait nullement renoncer à une certaine coquetterie qu'elle ne cesse de pratiquer à l'égard de son mari. C'est une arme qu'elle ne dépose jamais. Elle est au contraire toujours animée du désir de lui plaire, elle le fait non seulement à titre d'épouse, elle s'y attache aussi comme femme. Ce n'est pas au nom du sacrement seul du mariage, au nom des serments échangés le jour des fiançailles, qu'elle exige d'être aimée. Elle veut l'être en sa qualité de femme, pour le charme qu'elle dégage, pour ses chastes attraits. Si l'on peut dire de l'amour qu'il est une fleur, la Française est une fée qui possède le pouvoir mystérieux d'empêcher cette fleur de se faner.

(A suivre.)

Traduit par P. K.

firmée par la voix de la nation et cela jusqu'à cinq fois : une fois de la Pologne à la Lithuanie, à Radom, une fois de la Lithuanie à la Pologne à Troki, et enfin, trois fois de façon réciproque à des assemblées mixtes : à Wilno, à Horodło et à Lublin.

Ces assemblées furent convoquées pour les raisons et dans les conditions suivantes :

1^o *L'assemblée de Radom ainsi que l'assemblée de Wilno, 1401.* — Après la mort de la reine Hedwige décédée en 1399, le roi Ladislas s'étant imaginé avoir perdu en sa femme tous ses droits au trône, qu'il avait reçu avec elle en dot, voulut l'abandonner pour rentrer en Lithuanie. Les Polonais satisfaits de son règne s'y opposèrent et tenant à prouver au roi leur attachement lui renouvelèrent leur serment de fidélité, le réalisant ainsi une seconde fois au trône de Pologne. Indépendamment de cela et en mémoire de l'union qu'il avait accomplie, et par reconnaissance envers lui de ce qu'il avait changé en amis et alliés de mortels ennemis, tels qu'avaient été jusqu'à ce jour les Polonais et les Lithuaniens, les Polonais prirent l'engagement formel pour eux et pour leurs descendants de ne plus appeler désormais au trône de Pologne d'autre prince qu'un grand-duc de Lithuanie, souverain légitime de ce pays et en descendance directe de leur roi actuel Ladislas Jagellon. Ils donnaient par là au roi, à sa dynastie et à la Lithuanie entière une preuve irréfutable du désir sincère qu'ils avaient de leur rester fidèles et en souvenir de cette union de ne les abandonner jamais. Serment qu'ils ont toujours, sans jamais y faillir, religieusement gardé.

Cet acte voté à l'unanimité fut signé à l'assemblée de Radom le 11 mars 1401.

Ce n'est que grâce à cet acte fait en reconnaissance des services rendus par son fondateur que doit la dynastie des Jagellons d'avoir, jusqu'à son extinction, conservé le trône électif de Pologne. Cette dynastie fut et restera toujours la preuve vivante de la façon dont les Polonais savaient reconnaître les bienfaits rendus et respecter leurs engagements.

Le cas des princes de cette dynastie est tout particulier et sans précédent, étant unique dans l'histoire. Chacun d'eux occupait le trône de Pologne doublement ; il y arrivait par voie élective, mais n'y avait accès que par voie héréditaire. Aucun d'eux ne pouvait devenir roi de Pologne que par le fait d'être auparavant grand-duc de Lithuanie et souverain légitime de ce pays dont le trône était héréditaire. Voilà pourquoi nous voyons en Pologne sous les Jagellons le fils aîné du roi porter le titre de grand-duc de Lithuanie et même quelquefois en remplir les fonctions du vivant de son père. Tel fut par exemple le cas pour le dernier prince de cette famille, Sigismond Aguste qui du vivant de son père Sigismond I^{er} régissait la Lithuanie en son nom, y remplissant les fonctions de grand-duc.

Ici ressort toute la sagesse, l'habileté et l'esprit politique de ces hommes d'Etat formant l'assemblée de Radom. Sans toucher au principe démocratique d'élection et tout en le respectant, par conséquent ne s'indisposant personne, ils se créaient quand même des liens dynastiques, les seuls capables d'assurer à l'avenir, en la resserrant, l'union indissoluble de ces deux Etats.

L'assemblée de Radom avait été précédée par une assemblée tenue à Wilno le 18 janvier 1401 et à laquelle le cousin du roi Witold avait été nommé par lui lieutenant général inamovible du pays au delà du Niémen, avec le titre de grand-duc, titre essentiellement personnel.

En outre, les deux nations polonaise et lithuanienne y prirent l'engagement formel de se prêter mutuellement assistance contre tout ennemi venant du dehors et de régler ensemble d'un commun accord la question de succession à la mort de Jagellon ou de Witold. Cet engagement d'assistance mutuelle était d'autant plus nécessaire et indispensable que

l'autonomie complète laissée au grand-duché de Lithuanie par la Pologne formait un prétexte que mettaient en avant les chevaliers de la Croix pour en déduire le droit d'être en paix avec Cracovie et en guerre avec Wilno, et prétendre ne porter aucune atteinte aux droits de la couronne de Pologne par leurs incursions dans les terres lithuaniennes. Ne tenant aucun compte de la conversion de la Lithuanie accomplie par le mari d'Hedwige, ils voulaient continuer à la convertir à leur façon.

2^o *L'assemblée de Horodło.* — En 1413, donc trois ans après la fameuse bataille de Grünwald, l'Union de la Pologne et de la Lithuanie fut confirmée pour la seconde fois par des représentants des deux pays à une assemblée mixte convoquée à cet effet à Horodło.

Cet acte supplémentaire avait été jugé nécessaire par le roi en conséquence des soupçons, parfaitement justifiés d'ailleurs, qu'il avait au sujet de la fidélité de son cousin Witold, nommé par lui, comme nous l'avons vu, lieutenant général de Lithuanie avec le titre de Grand-Duc et qui nourrissait en tapinois des projets hostiles à son égard. Il menait en Lithuanie une campagne sournoise dans le but de la détacher de la Pologne et cela pour se venger du refus catégorique qu'avait opposé son cousin et roi à ses prétentions au titre de Grand-Duc héréditaire avec droit au trône de Wilno pour ses descendants.

Le roi ne voulait ni ne pouvait y consentir. C'eût été jeter de sa main la désunion entre ces deux pays et rompre lui-même les liens fraternels qu'il y avait créés. Se mettant ainsi en contradiction avec l'acte voté en son honneur à l'assemblée de Radom, c'eût été se rendre indigne de la confiance des Polonais et les libérer soi-même du serment qu'ils avaient prêté entre ses mains à la Lithuanie et à sa dynastie.

Quant à Witold, il ne voulait pas en démordre, et bien que n'ayant pas de fils il réclamait des droits au trône de Lithuanie pour lui et ses descendants. Furieux de l'opposition qu'il trouvait à ses desseins, il se rendit coupable d'une quasi-trahison lors de la bataille de Grünwald. C'est bien à lui que durent en effet les Chevaliers de la Croix l'occasion de pouvoir alors échapper à une destruction complète. Il se retira sous sa tente comme Achille au siège de Troie sans laisser à son cousin ni le temps ni la faculté de récolter tous les fruits de sa victoire. Et c'est ainsi qu'en sauvant la future puissance prussienne d'un anéantissement total, Witold, par cet acte malveillant et frisant la trahison, dirigé contre le roi de Pologne, se fit — on peut dire — en 1410 l'artisan de la guerre actuelle. Voilà pour cette catastrophe la date réelle de son origine et pour nous une preuve incontestable de plus, que tout acte d'hostilité envers la Pologne, entrepris par qui que ce soit, ne peut en somme que servir des intérêts capables, tôt ou tard, de mettre en péril l'existence de l'Europe.

A la diète de Horodło fut conféré un privilège signé le 2 octobre 1413, par lequel toutes les libertés de la noblesse polonaise furent accordées à la noblesse lithuanienne ; le Sénat, le clergé et les emplois publics, organisés comme en Pologne ; les diètes, composées des représentants des deux nations, devaient se réunir à Parzew ou à Lublin ou dans tel autre lieu avec le consentement et l'autorisation du roi.

Ainsi la Pologne, dans l'espace d'un quart de siècle, venait d'introduire le pays « sans soleil » dans la grande famille chrétienne et de la doter de tous les droits civils ; elle lui assurait ensuite une autonomie pleine et entière, et finissait par l'appeler à la vie politique ainsi qu'au régime et à l'exercice des libertés parlementaires ; elle faisait un homme libre de ce boyard lithuanien qui naguère encore ne connaissait que « l'esclavage organisé » et ne pouvait disposer de sa fortune ni marier sa fille sans la permission d'un chef autocrate. Rien de plus original du reste que la manière dont

il fut procédé, à la diète de Horodło, pour cette dernière et suprême initiation.

(A suivre.)

JEAN TARNOWSKI.

EN L'HONNEUR

de

ceux qui partent pour le front

On nous communique l'Ordre du Jour suivant, qui vient d'être publié en Algérie, le 2 mars 1917, afin de saluer les nouveaux départs pour le front des volontaires polonais et tchèques :

« 2^e Régiment Etranger. Décision du 2 mars 1917. Ordre du Régiment (Néant). Décision diverses.

« 2 Départs de Tchèques et Polonais.

« Ce n'est pas sans une certaine émotion patriotique que le Chef de Corps voit partir le Groupe important des Tchèques et Polonais qui ont demandé à combattre pour la patrie française.

« Alors qu'ils pouvaient continuer la vie relativement facile en Algérie, ils n'ont pas hésité à réclamer leur part de dangers et de fatigues que comporte la dure campagne actuelle.

« Nous les considérons comme nos propres enfants, notre triomphe sera le leur. Nous souhaitons de tout cœur que le destin leur soit favorable.

« Collationné : L'officier adjoint au Chef de Corps : Lapid. Le Chef de Bataillon : Donnève, commandant le 2^e Rég. Etranger. »

La résistance polonaise

Si l'angoisse étreint les cœurs des Polonais à la pensée de ce qui se passe là-bas, dans leur malheureux pays, il y a pourtant des jours où ils ont droit de ressentir une juste fierté. C'est quand arrivent jusqu'à eux des nouvelles réconfortantes témoignant du courage de leurs compatriotes et de l'attitude pleine de vaillance de ceux qui sont restés sur place pour défendre le sol sacré de leurs pères et pour préparer un avenir meilleur aux générations futures. Ces nouvelles sont d'autant plus précieuses quand elles viennent du camp ennemi, lorsque les doléances de l'invasisseur témoignent de la ténacité de ses victimes.

C'est le sentiment que j'ai éprouvé récemment à la lecture d'un numéro de la *Tägliche Rundschau* qui m'est accidentellement tombé entre les mains par un pur effet du hasard. Pangermaniste et annexionniste par excellence, cette feuille est avant tout l'organe des milieux militaires et navals. D'autant plus intéressant est donc le dépit qu'elle manifeste à l'égard de la faillite de la politique allemande en Pologne.

La *Tägliche Rundschau* analyse un article qu'a publié récemment la *Deutsche Post* de Lodz sous le titre : « L'heure décisive pour les Allemands de Lodz ». C'est un véritable cri de détresse, dit-elle. « L'auteur part de cette idée qu'en Pologne les Allemands ne pourront accepter la situation créée par la proclamation de l'indépendance du Royaume de Pologne, que si le respect de leur langue, de leur culture et de leurs intérêts économiques est garanti. Puis, il ajoute certaines remarques qui jettent une lumière éclatante sur les vrais sentiments des Polonais et sur les dangers qui menacent les Allemands en Pologne. Il parle du découragement et de la résignation qui règnent depuis un certain temps parmi les Allemands habitant le Royaume. Il rappelle le drame de la guerre. « Nous trouvant entre deux fronts, nous avons vécu des heures terribles, non seulement à cause des horreurs de la bataille, mais aussi à cause des traitements que nous faisons subir des voisins hostiles. A la dernière réunion du Conseil municipal de Lodz, on a proposé le plus sérieusement du monde de ne plus employer la langue allemande dans la ville. Un pareil incident a déconcerté les amis de la tolérance. Voilà ce qu'on voit dans l'Est, s'écrie la *Tägliche Rundschau*. Voilà la reconnaissance que récoltent les Allemands pour avoir délivré la Pologne au prix de leur sang. » Elle invite la presse allemande à s'intéresser aux Allemands de l'Est et à écrire sur eux au moins autant qu'on a écrit au cours des derniers mois sur la Pologne ressuscitée.

C'est avec un véritable plaisir que j'ai lu cet article. Oui! c'est un cri de détresse.

Il jaillit non seulement de la poitrine des Allemands de Lodz, mais aussi de celle de tous ceux qui ont voulu s'implanter dans les autres régions du Royaume. C'est un cri qui trouve, comme nous le voyons, un large écho dans les milieux pangermanistes du « Vaterland » allemand.

Pouvait-il d'ailleurs en être autrement? Le souvenir des progrès réalisés en Posnanie par la colonisation allemande est trop vivant dans les cœurs des Polonais pour qu'ils ne s'opposent par tous les moyens possibles à son développement dans le Royaume. S'ils n'ont pu le faire librement avant la guerre, c'est que l'administration russe, aveuglée par la politique maladroite qu'elle menait depuis plus de cinquante ans en Pologne, les en empêchait en prêtant un appui puissant à la colonisation allemande.

Délivrés aujourd'hui de la tutelle de la bureaucratie russe, les Polonais résistent à l'emprise des fonctionnaires allemands et utilisent de leur mieux le simulacre d'indépendance que, certes, l'Allemagne ne leur a concédé qu'à contre-cœur. Ah! vous voudriez, messieurs Beseler et Cie, que l'on accueille à bras ouverts en Pologne le flot des Müller, des Herman et des Stein que vous y avez amenés à la suite de vos hordes sanguinaires! Vous vous posez en libérateurs pour pouvoir dans la suite avaler plus facilement ces belles terres polonaises que vous convoitez depuis si longtemps. Vous vous trompez cruellement. Vous n'y réussirez pas. Non seulement à Lodz, mais partout où ils en auront la possibilité, les Polonais opposeront une résistance opiniâtre à l'invasion allemande. Ne vous faites pas d'illusions, ils réussiront à la repousser!

PAUL DE NIC.

AGENCE POLONAISE CENTRALE A LAUSANNE

— Les ouvriers des pays ennemis et les Polonais seront éloignés des fabriques de munitions et d'explosifs en Allemagne.

Les autorités allemandes viennent d'interdire aux fabriques produisant des munitions et des matières explosives en Allemagne d'occuper des ouvriers provenant des pays ennemis et des Polonais dans leurs établissements. D'après le « Dziennik Poznański » (Journal de Poznan) l'ordonnance contient les prescriptions suivantes :

Il est interdit d'employer les ouvriers étrangers et les Polonais dans les fabriques de munitions et d'explosifs, non moins que dans les ateliers et parties d'établissements où sont fabriqués les objets qui, dans l'intérêt de la défense du pays, exigent le secret. Les patrons qui donnent du travail à des étrangers ennemis ou à des Polonais, doivent en dresser une liste exacte et en transmettre immédiatement la copie à la police. De plus, ils doivent exercer un rigoureux contrôle sur les ouvriers étrangers et polonais qu'ils occupent, et informer la police aussitôt que l'un d'eux ne vient pas travailler, se conduit mal ou commet quelque infraction contre le bon ordre, la tranquillité ou la sécurité publique. Les patrons qui emploient des ouvriers originaires de la Suisse, de la Hollande, du Danemark, de la Norvège ou de la Suède, doivent les signaler à la police dans un délai de vingt-quatre heures, aux fins de les pourvoir des pièces d'identité obligatoires, et ils sont également tenus de faire part à cette même autorité de tout ce qui leur semblera suspect.

— Ordre des autorités militaires à Poznan.

Le général von Bock und Polach, remplaçant du général commandant du V^e corps d'armée à Poznan, par arrêté du 23 février vient à nouveau d'interdire « l'expression publique d'une façon de penser hostile à l'Allemagne, comme aussi la propagation de fausses nouvelles sur la guerre, ainsi que sur la situation politique, financière et économique de l'Empire d'Allemagne ».

En envoyant aux journaux locaux le texte de cet arrêté pour être publié parmi les annonces, les autorités militaires y ont joint un commentaire destiné à être inséré dans le corps du journal. Il est conçu en ces termes :

« Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'ordre du remplaçant du général-commandant du 23 février 1917, que nous publions dans le présent numéro. Il est honteux que, malgré des avertissements réitérés, soient encore nécessaires des ordres de ce genre contre la propagation de fausses nouvelles militaires, et même contre la manifestation d'une façon de penser hostile à l'Allemagne. Tous les vrais amis de la patrie apprendront pourtant avec joie que désormais les bavards étourdis seront punis de peines rigoureuses qui les atteindront dans leur liberté et dans leur argent, qui les frapperont alors aux seuls endroits pour eux sensibles : leur poche et leur personne. »

LA POLOGNE dans la poésie et dans la chanson françaises

F.-N. NODOT

(XVII^e siècle)

F.-N. Nodot, munitionnaire des armées de Louis XV en Allemagne, érudit et littérateur; célèbre à l'époque pour avoir découvert des « inédits » de Pétrone, dont l'authenticité a été d'ailleurs contestée, auteur de *l'Histoire de Mélusine* et de *l'Histoire de Geoffroy à la grande dent*. Ce sonnet fut remis à Jean Sobieski en 1683 par le sieur Dalerac, agent du gouvernement français, au service de la reine Marie-Casimire de La Grange d'Arquien. Le Roi, en envoyant plus tard le même sieur Dalerac en France pour des négociations, le chargea expressément d'en remercier l'auteur.

G. W.

Sur la Levée du Siège de Vienne (Sonnet)

L'Empire gémissait sous de cruels efforts,
Le Croissant triomphait de l'Aigle vagabonde,
Le Danube effrayé se cachait sous ses bords,
Le feu ravageait tout, le sang rougissait l'onde.

Les Césars fugitifs emportoient leurs trésors,
Et le fier Ottoman, comme un foudre qui gronde,
Menaçait de couvrir la campagne de morts,
Lors qu'un Roy généreux partit du bout du monde.

Ce Monarque, chargé du sort de l'Univers,
Fait pâlir le Croissant par son fameux revers :
Tout cède à sa Valeur, tout cède à sa Victoire.

Princes qu'il a sauvés, rangez-vous sous ses loix,
On ne peut trop payer le plus grand des Exploits,
Et l'Empire qu'il venge est trop peu pour sa gloire.

BULLETIN

• Le parti constitutionnel-démocrate (cadet) en Russie et la question polonaise.

Selon le journal danois *Berlingske Tidende*, une scission menace de se produire dans le parti cadet à cause de la question polonaise. Une minorité importante du comité directeur et de la représentation du parti à la Douma réclame pour les Polonais une pleine indépendance au point de vue intérieur et extérieur, tandis que la majorité s'obstine à l'ancien programme auquel elle ne veut rien changer sans avoir consulté un congrès du parti. La question polonaise, selon les premiers, a complètement changé d'aspect dans la dernière période de la guerre. Les nationalités de l'empire doivent avoir le droit de décider elles-mêmes de leur sort. Ces idées gagnent des partisans, et l'on estime inévitable la réunion du congrès général des Cadets où la question sera débattue et tranchée.

• Le recrutement en Pologne.

Les renseignements qui nous parviennent du Royaume de Pologne semblent confirmer l'opinion que nous nous étions faite sur l'insuccès auquel était voué à l'avance le recrutement inauguré par les Allemands en Pologne. Ainsi, le *Buletyn* de Varsovie, organe de la fédération des gauches (C. K. N.), donne le résultat de l'enrôlement volontaire tel qu'il a fonctionné depuis le jour où il a été appliqué dans les deux zones du Royaume par le Département militaire du Conseil National Suprême (N. K. N.) de Galicie, jusqu'au moment où il a été suspendu par les autorités d'occupation. Au total, dans les deux zones, ainsi qu'en Galicie et en Lithuanie, 1.373 volontaires se sont inscrits. Sur ce nombre, 296 ont été reconnus inaptes au service et 380 ne se sont pas présentés à la visite.

• La propagande allemande parmi les Polonais des pays neutres.

D'après les informations de *l'Outro Rossii*, les représentants de la diplomatie russe dans les

pays neutres ont été invités à surveiller attentivement le redoublement de l'activité déployée par les consulats allemands pour déterminer les Polonais sujets russes à revenir dans la Pologne occupée. Il a été prescrit aux ambassades russes de faire connaître aux intéressés que cette activité est en rapport avec les projets d'organisation d'une armée polonaise.

• Conférence.

Notre éminent ami et défenseur de la cause polonaise, M. Georges Bienaimé, fera une conférence dimanche 18 mars, à 2 h. 1/2, dans la grande salle de la Mairie du XIII^e arrondissement, place d'Italie, sur « Les appétits de la Prusse ».

• La Pologne et Frédéric Chopin.

Nous rappelons à nos lecteurs que la conférence de M. Edouard Ganche sur *La Pologne et Frédéric Chopin; le patriotisme dans l'art* aura lieu le mercredi 21 mars, à 4 heures, à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales. M. de Max, de la Comédie-Française, dira *Le Cœur de Chopin*, poème d'Edmond Rostand. M. Victor Gille jouera les plus belles œuvres guerrières de Chopin.

• Remerciements.

Le Président de la Commission Exécutive du Comité Général de Secours pour les Victimes de la Guerre en Pologne nous envoie ses remerciements en nous priant de les insérer dans les colonnes de « Polonia ».

« Vivement touchés de l'aide généreuse que vous nous apportez, nous nous exprimons de vous en exprimer ici nos plus chaleureux remerciements et vous serions très obligés de vouloir bien transmettre à nos amis inconnus, par la voie de votre Revue, l'assurance de notre vive gratitude pour la preuve de sympathie qu'ils nous témoignent. »

• Conférence de M. Jean Dybowski.

Notre éminent compatriote, M. Jean Dybowski, le célèbre explorateur, a fait à l'Université des « Annales », le lundi 12 mars, une conférence sur le Congo qui a été écoutée avec un vif intérêt. M. Dybowski est un fervent admirateur du Congo, une colonie que l'on a traitée en Cendrillon et à laquelle il voit un avenir magnifique, du fait de sa flore, de sa faune, de sa fertilité et de ses productions. On pourra lire les détails de cette remarquable conférence dans le *Journal de l'Université des « Annales »*.

• La Varsoviennne.

Vient de paraître, d'après une édition de l'époque, le chant patriotique « La Varsoviennne », paroles de Casimir Delavigne.

Ce chant patriotique de 1830, symbolisant l'amitié franco-polonaise, richement édité, avec une reproduction à la sanguine de Raffet, est en vente à l'Administration de la Revue « Polonia » au prix de 1 fr. 50 — franco 1 fr. 90.

Vient de paraître notre numéro album :

POLONIA-NOËL

consacré à la France et à la Pologne à travers les siècles.

Jamais encore dans un seul ouvrage on n'avait présenté au public un aussi émouvant et complet témoignage de la fraternité séculaire unissant la France et la Pologne. Cette fraternité, ce n'est pas seulement dans les *Annales Militaires* où elle s'est cependant si glorieusement manifestée, que le présent Album l'étudie; c'est dans tous les domaines de l'activité intellectuelle et morale.

Magnifiquement illustré de documents rares et anciens, pour la plupart inconnus ou inédits en France, l'Album *Polonia-Noël*, consacré à la France et à la Pologne à travers les siècles, constitue une œuvre d'un intérêt politique, historique et artistique de tout premier ordre.

Les exemplaires sont en vente à l'administration de la revue *Polonia* (3 bis, rue La Bruyère, Paris IX^e) au prix de 5 francs, franco 5 fr. 60. — Il a été tiré cent exemplaires sur papier de luxe. Vingt seulement de ces exemplaires sont mis en vente à raison de 30 francs le numéro.

ZIEMIE POLSKIE

Tydzień ubiegły żadnej poważniejszej zmian na obszarze walk, na Ziemiach polskich, nie przyniósł.

— Polacy w Gdańsku.

Jak podaje « *Gazeta Gdańska* », miasto Gdańsk liczyło, w dniu 1 stycznia 1917 r., 216.060 mieszkańców. Według urzędowej statystyki przypada z tej cyfry niespełna 10 proc., czyli około 21.000 na ludność polską w mieście. Faktycznie jednak Polaków w Gdańsku jest bez porównania więcej, tylko wykazy urzędowe to « zatajają ». Przytem znaczną część ludności miasta stanowią na pół tylko Niemcy Kaszubi, liczni bardzo w warstwie drobnomieszczańskiej, których, ze względu na znajomość języka polsko-kaszubskiego, wyniesioną z domu rodzinnego, niepodobna zaliczyć do Niemców. Toteż naogół stosunkowo łatwo rozmówić się w Gdańsku po polsku. Najbliższa okolica Gdańska, od zachodu i od południa, jest polsko-kaszubska, od północy ciągną się piaski nadmorskie, od wschodu tylko przytka Gdańsk do niemieckiej wyspy językowej, która szerokim pasem nadbałtyckim sięga poza Królewiec.

— Robotnicy polscy do robót polnych na Węgrzech.

« *Pesti-Hirlap* » donosi, iż węgierski minister spraw wewn. zawiadomił rady komitadowe, iż do prac polnych w lecie otrzymać mogą rolnicy robotników z Polski. Pracodawcy ubiegający się o nich winni już teraz zgłosić ilość robotników, na jaką reflektują, oraz złożyć 50 K. dla każdego na koszt podróży. Wynagrodzenie za 12-to godz. pracę dziennie oznaczy w swoim czasie minister. Za pracę ponad 12 godzin otrzymają robotnicy osobne wynagrodzenie. Zgłoszenia od interesowanych zaczynają liczenie napływać.

— Zakaz wypłacania złotem.

Pisma poznańskie donoszą: Na mocy rozporządzenia zastępczej komendy generalnej piątego korpusu armii pruskiej, nie wolno jeńcom wojennym i robotnikom z Królestwa Polskiego wypłacać zarobków w monecie złotej, albo pięcio, trzy lub dwumarkówkami srebrnymi. Chyba w takim razie, jeśli nie można wypłaty zarobku uskutecznić pieniędzmi papierowymi, wolno się posłużyć monetą brzęcząca.

— Kadeci i sprawa polska.

« *Naprzód* » krakowski pisze (numer 51 z dnia 1 marca, strona druga, szpalta trzecia): « *Berlingske Tidende* » donosi z Petersburga: Partii kadetów zagraża rozpadnięcie się z powodu sprawy polskiej. Poważna mniejszość, zarówno w stronnictwie kadetów, jak w jego kierownictwie, oświadcza się stanowczo za pełną niezawisłością Polski na wewnątrz i zewnątrz, natomiast większość nie chce przyznać Polakom nic ponad wewnętrzną autonomię. W sprawie tej ma być zwołany zjazd stronnictwa.

— Przyszła już kolej na drzwi polskie.

Czytamy w « *Naprzodzie* » (numer 48): Rozporządzenie ministerjum obrony krajowej, wydane w porozumieniu z interesowanymi ministerjami i ministerjum wojny z dnia 23 b. m. zarządza zajęcie okuc przy drzwiach na cele wojenne i wymianę tychże. Rozporządzenie, które wchodzi w życie z dniem ogłoszenia, powiada, że okucia drzwi z mosiądzu, brązu, miedzi itd. z bram, drzwi wszelkiego rodzaju w budynkach, będą zajęte na cele wojenne. Za okucia, w myśl rozporządzenia, uważać należy klamki, guziki, rozety przy zamkach, szлды itd. Właściciele domów, dzierżawcy i podnajemcy mają wylegitymowanym przedstawicielom przedsiębiorstw, wyznaczonym przez ministerstwo robót publicznych, wydać te okucia.

— Biskup i żydzi.

Warszawski « *Głos Stolicy* » donosi: P. t. « *Zgoda i miłość* » zamieszcza « J. Wort » następującą korespondencję z Płocka: « Na otwarcie tutejszej Rady miejskiej biskup płocki nadesłał pismo powitalne do wybranych radnych. W liście znajdują się następujące słowa zwrocone do radnych żydowskich: « Wam, moi panowie, przedstawiciele gminy żydowskiej, którzy, od wielu wieków, jecie razem z nami kawałek chleba, posyłam swoje błogostawieństwo, żebyście, doczekawszy się jaknajprędzej pełni swych praw, pracowali jaknajdłużej dla rozkwitu naszego drogiego miasta Płocka. » Prezydium Rady miejskiej wraz z radnym żydowskim, p. Altmanem, odwiedziło następnie biskupa i wyraziło mu podziękowanie za nade-

ślane pismo. Radny żydowski zwrócił się do biskupa z następującymi słowami:

« Uwazam za swój obowiązek, jako przedstawiciel ludności żydowskiej, wyrazić waszej Ekscelencji podziękowanie z głębi serca za słowa pełne miłości, z jakimi zwróciłeś się do miejscowej ludności żydowskiej. Oby Najwyższy dozwolił, by złote słowa zgody i miłości braterskiej znalazły głęboki oddźwięk w sercach członków zboru, podległego waszej Ekscelencji, a ludności żydowskiej, którą szczególnie mężczyli ci, co uciskali nasz kraj, dana była możność w wolnej niepodległej, demokratycznej Polsce — używania pełnych praw ludzkich i obywatelskich, oraz pozycia w całkowitej zgodzie i jedności z pozostałą ludnością. »

W odpowiedzi ks. biskup wskazał, że odnowiony Płock zapewne kroczyć będzie po drodze swej dawnej przeszłości, gdy ludność chrześcijańska żyła w zgodzie z gminą żydowską. « Dokumenty: znajdujące się w tutejszym kościele — rzekł biskup — świadczą, że, za dawnych, czasów katolicki fundusz kościelny pożyczal pieniądze gminie żydowskiej na budowę bóżnic i bethamidraszów. »

— Rozebranie pomnika.

« *Kurjer Warszawski* » donosi, że prezydent, ks. Zdzisław Lubomirski, polecił wydziałowi budowlanemu rozpocząć niezwłocznie prace nad rozebraniem pomnika na Zielonym Placu. Koszty rozebrania wydział budowlany określił na 6 000 rubli.

Niezmiernie ciekawym szczegółem, dotyczącym zezwolenia ze strony władz niemieckich na rozebranie pomnika, jest warunek... że wszystkie części metalowe będą oddane do dyspozycji wojska pruskiego. Dla Niemców, jak widać, symboliczne rozebranie pomnika było jedną okazją więcej do ukradzenia Polsce kilku tysięcy kilogramów brązu.

— Dozwolone hymny polskie w Rosji.

Pod tym tytułem krakowska « *Nowa Reforma* » (numer 94, z dnia 26 lutego, wydanie popołudniowe, strona druga, szpalta druga) zamieszcza następującą wiadomość, podkreślając końcowe ustępy tłustym drukiem:

« Z wiarygodnego źródła informują nas, że, w najbliższych dniach, ministerjum spraw wewnętrznych roześle do wszystkich gubernatorów cyrkularz, który unormuje sprawę polskich hymnów narodowych. Wydanie tego cyrkularza spowodowane jest licznymi zapytaniami gubernatorów, którzy prosili o wyjaśnienie, które z hymnów polskich mogą być śpiewane publicznie, które zaś nie. Ministerjum spraw wewnętrznych uznało, że ze wszystkich hymnów polskich trzy mogą być bez przeszkód wykonywane publicznie: « *Z dymem pożarów* », « *Boże coś Polskę* » i « *Jeszcze Polska nie zginęła*. »

— Syn Arcyksięcia Stefana i widoki Rusinów.

Rusini również zaczynają upatrywać sobie kandydata na króla w Żywcu.

Oto co pisze, wychodzący w Wiedniu, rusiński tygodnik « *Wistnyk Sojuza wyzwolenia Ukrainy* »:

« *Pomiędzy wysokimi osobistościami, które stykają się z naszym narodem, zwraca na siebie uwagę Ukrainów arcyksiążę Wilhelm, syn arcyksięcia Karola Stefana, podporucznik 13 pułku ułanów, składającego cęgo się wyłącznie z Ukrainców. Niedawno jedno pismo ukraińskie donosiło, że arcyksiążę Wilhelm obchodził się nadzwyczaj dobrze z podwładnymi żołnierzami i że tem zyskał wielkie przywiązanie i miłość wśród Ukrainców całego pułku. Od osób, które miały sposobność bliżej poznać arcyksięcia, dowiadujemy się, że to przywiązanie żołnierzy ukraińskich do niego ma przyczynę głębsze. Stykając się z nimi, miał młody arcyksiążę sposobność bliżej poznać Ukrainców galicyjskich i ocenić sprawiedliwie ich wierność i lojalność dla państwa. I dlatego zaczął się do nich odnosić przychylnie. Studjuje język ukraiński, stara się o zadowolenie duchowych potrzeb żołnierzy, interesuje się pieśniami ukraińskimi i strojem. Żołnierze złożyli w darze swojemu ulubionemu przełożonemu pięknie wyszywaną koszulę i mieli nieraz przyjemność oglądać arcyksięcia w tej koszuli. Można spodziewać się — kończy « *Wistnyk* » — że arcyksiążę będzie czynił dalsze kroki w swem zainteresowaniu się narodem ukraińskim i że Ukraincy znajdą w nim osobistość, która wszechstronnie pozna położenie i potrzeby ich narodu. »*

W załączeniu do artykułu dodano fotografie, przedstawiającą arcyksięcia Wilhelma w wyszywanej koszuli ukraińskiej.

A może i dla Czechów znajdzie Żywiec kandydata do korony?

Los robotników z Królestwa w Niemczech

Posel Trampezyński, w Sejmie pruskim, w energicznym przemówieniu upomniał się o straszną niedolę, zgotowaną przez Niemców, zaskoczonym przez wojnę lub prostru gwałtem wywiezionym, robotnikom z Królestwa Polskiego.

Sprawozdanie z tej mowy podajemy według « *Gazety Narodowej* » i zgodnego z nią w tej mierze « *Naprzodu* »:

« W pierwszym rządzie chcę zwrócić uwagę pana ministra na smutny los robotników z Królestwa Polskiego.

« Wojna zaskoczyła robotników sezonowych z Królestwa Polskiego w Niemczech Robotników, na mocy rozporządzeń wojskowych już nie wypuszczono z granic państwa niemieckiego. Rozporządzenie to było zupełnie niezgodne z zasadami prawa międzynarodowego. Możecie panowie sobie wyobrazić straszne położenie tych ludzi, którzy, od przeszło półtrzecia roku, wyrwani z łona rodziny, stali się ofiarami wyzysku ze strony pracodawców; ci, wiedząc, że robotnik miejsca opuścić nie może, płacą tylko tyle, ile sami chcą. N. p. w. pewnej wsi, w Prusach Zachodnich, gospodarz jakiś płaci robotnikowi sezonowemu dostownie 30 fenygów dziennie i trzyma go od dwóch lat!

« Ponieważ zapotrzebowanie robotnika większe było, niż liczba internowanych, starano się o sprowadzenie większej ilości z Królestwa. Powoli liczba wszystkich robotników z Królestwa dosięgła pół miliona. Obecny pan minister oddał monopol wyszukiwania nowych robotników Niemieckiej Centrali Robotniczej. Teżże muszę wytoczyć oskarżenie, że na agentów w liczbie jakichś 600 dobiera sobie ludzi, którzy w niesumienny sposób oszukują robotników co do płacy przysiętej i sposobu zajęcia. Mianowicie, ściągają oni dużo ludzi tem, że obiecują w piśmiennym kontrakcie bardzo znaczny deputat, n. p. 30 funtów kartofli tygodniowo, litr mleka dziennie i t. d., ale nie zwracają uwagi na dopisek, opiewający, że w miejsce deputatu mają być płacone pieniądze.

« Drugim punktem, w którym robotnika wyzyskuje, jest czas służby, na jaki się godzi. W drukowanych kontraktach zwykle powiada się: « na czas wojny, a conajmniej na 6 miesięcy ». Agenci zaś spekulują na to, że drukowanego kontraktu nikt nie czyta i wmawiają w robotnika, że godzi się tylko na 6 miesięcy. Od setek robotników wiem, że w ten sposób zostali oszukani. Ale władza wojskowa spaczyła tę sprawę jeszcze więcej na niekorzyść robotników, bo ogłosiła nagle, że wszyscy robotnicy, bez względu na to, jaki kontrakt mają, uchodzą za niewolnych, t. j. za niewolników, którym do kraju wracać nie wolno. Apeluję do opinii publicznej, w jak niegodny sposób przez oktamianie tych ludzi do Niemiec ściągnięto. I tak wiele już tysięcy takich, którzy myśleli, że się godzą na 6 miesięcy, przetrzymuje się przeszło półtora roku w Niemczech.

« Pod pręgierz opinii publicznej stawiam przytem rozporządzenia generalnej komendy w Monasterze z dnia 16 października 1915 i 16 lutego 1916 roku, w których zaleca się pracodawcom, aby robotników opornych zmuszano przez odobranie pościeli, światła i pożywienia do przedłużenia kontraktu ubiegłego. (Głosy oburzenia ze wszystkich stron). Mam nadzieję, że pan minister użyje swego wpływu, aby, przez nowy urząd wojskowy, zapobiedz nadal podobnej gospodarce barbarzyńskiej.

« Nie mogę przy tem zamilczeć że w ostatnim czasie Centrala Robotnicza urzęda w Królestwie Polskiem za pomocą władz tamtejszych zupełnie obławy na ludzi, n. p., w końcu listopada, ogłoszono bezpłatne przedstawienie w teatrze. Teatr był oświetlony, ale gdy się publiczność zebrała, otoczono teatr wojskiem, wylapano ludzi zdanych do pracy i oddano ich do Centrali.

« Ponieważ pan minister część spraw policyjnych oddał Centrali Robotniczej, ma zatem prawo i obowiązek ją kontrolować.

« Nie mamy nic przeciwko temu, aby rodacy nasi w Królestwie Polskiem tu szukali pracy, ale za krzywdę, wołającą o pomstę do nieba, uważamy rozporządzenie, które tych robotników bez jakiegokolwiek przyczyny i bez rozsądnego celu zroboty niewolnikami. Robotnicy, którzy się usuwają, podlegają karze i zapelniają więzienia i obozy jeńców. W Hausvogtei, w Berlinie, uwięzionych jest stale 400 robotników polskich. »

PRZYSZŁOŚĆ ŻYDÓW W POLSCE

Amerykańsko-żydowskie czasopismo « *The American Jewish Chronicle* » zwróciło się, przed kilku tygodniami, do ambasadora niemieckiego w Waszyngtonie, hr. Bernstorffa, z telegraficzną prośbą o wyjaśnienie, jak przedstawia się przyszłość żydów w niepodległym państwie polskim. Według *Neue Jüdische Monatshefte*, zapytanie to brzmiało jak następuje.

« Do Jego Ekscelencji hr. Bernstorffa, cesarskiego posła w Waszyngtonie.

Powołując się na rozporządzenie rządu niemieckiego w sprawie organizacji gmin żydowskich w Polsce, które w szerokiej kołach żydów amerykańskich wywołało sensację, prosi « *The American Jewish Chronicle* » Waszą Ekscelencję o wyjaśnienie co do rodzaju i znaczenia wymienionej ustawy. Żydzi amerykańscy pragną dowiedzieć się, czy nowa ustawa o autonomii religijnej żydów w Polsce obejmuje autonomię kulturalną na podstawie narodowej, oraz czy Najwyższa Rada żydowska, przewidziana w ustawie, będzie w możności brania udziału w przyszłym rządzie polskim i czy prawdą jest, że żydzi polscy będą włączeni do nowej armii polskiej ».

Hr. Bernstorff odniósł się po informację w tej kwestii do sekretarza stanu dla spraw zewnętrznych w Berlinie, Zimmermanna, a otrzymawszy żądane wyjaśnienie, wystosował następujące pismo do redakcji « *The American Jewish Chronicle* » :

« Odpowiadając na zapytanie co do praw, jakich udzielono żydom polskim, pozwalam sobie przesłać odpis depeszy co dopiero otrzymanej od mojego rządu :

1. Nowa ustawa o administracji i organizacji gmin żydowskich w Polsce prześciga, według zgodnego zdania wszystkich znawców, wszelkie dotychczasowe konstytucje dla żydów i usuwa tem samem błędy spowodowane przez dawniejsze ustawy. Nadaje ona żydom szeroką ustawę samorządową i możność utrzymania własnych szkół, na podstawie własnego systemu naukowego.

2. Kwestję autonomii narodowej może rozstrzygnąć tylko konstytucja polska i nie można jej było uprzedzać obecną ustawą. Potrzebna jest na to poprzednia zgoda pomiędzy Polakami a żydami, celem usunięcia konfliktu interesów.

3. W każdym razie rozporządzenie umożliwia rozwój kwitnącego życia żydowskiego i dążenia naprzód bez przeszkód. Tworzy ono ciała samorządne, organizujące swoje szkoły, kierujące nimi i ustalające plan szkolny. Mają one prawo do ściągania podatków i stanowią poważne korporacje do obrony interesów żydowskich. Rady nadzorcze i gminy powiatowe oraz najwyższa rada żydowska, przewidziane w ustawie, umożliwiają żydom polskim udział w przyszłym rządzie Królestwa Polskiego.

4. Przymusowego poboru żydów polskich nie będzie. Jedynie dobrowolne zgłaszanie się Polaków i żydów do legii polskiej wchodzi w rachubę. Ilości takich dobrowolnych zgłoszeń dzisiaj jeszcze przewidzieć nie można.

— Łobuzerka.

Łobuzerka polityczna pewnych środowisk warcholskich w Warszawie dochodzi do zenitu!

Wprost oczom własnym trudno uwierzyć, czytając, na przykład, w « *Kurjerze Codziennym* » takie sprawozdanie z wiecu, zorganizowanego przez, tak zwany, « Klub państwowowców », alias gromadkę adherentów pp: von Beselera i von Kluka :

« Z Warszawy donoszą nam pod datą 12 bm. :

« Urządzony wczoraj, staraniem Klubu państwowowców polskich, w « Ogródzie Zimowym » wiec polityczny powziął uchwały następujące :

« Wiec wyraża przekonanie, że akcja pokojowa Wilsona była daleka od szczyrych i bezstronnych zamiarów skrócenia wojny, jego zaś wypowiedzenie się za niepodległość Polski nie było, czem innym, jak grą, obłożoną na osłabienie związku, łączącego nasze nadzieje ze zwycięstwem mocarstw centralnych, na zbalamucenie naszej opinii i na utrzymanie narodu polskiego w polityce bierności.

« Wobec tego wiec, tem wyraźniej stwierdza konieczność ścisłego sojuszu z mocarstwami centralnymi i zwraca się do Rady Stanu, iżby ta jaknajprędzej doprowadziła do utworzenia armii polskiej, która, jeszcze w obecnej wojnie, powinna

walczyć przeciw Rosji i przez swój udział obrońcą i utrwalić dzieło odbudowania Polski.

« Zważywszy, że armia polska jest warunkiem zapewnienia bytu państwa polskiego, przyczyni się do rozszerzenia jego terytorjum na wschód od naszych naturalnych granic; zważywszy, że powołanie do życia armii polskiej, godnej wielkiego narodu, może się odbyć tylko drogą przymusowej rekrutacji; zważywszy, że państwo polskie ma prawo rozkazywać, a nie potrzebuje prośbą wzywać do spełnienia obowiązków względem ojczyzny: wiec uchwała wystąpić do Rady Stanu — jako pierwszego organu powstającego państwa polskiego, z domaganiem się uchwalenia przymusowej rekrutacji do armii polskiej i powołania roczników z 1913, 1914, 1915, 1916 i 1917 roku.

« Prezydjum wiecu stanowili i w obradach brali udział pp.: T. Gruzewski, St. Koszutki, Kozubowski, Lutomski i Makowiecki. »

Innymi słowy, warcholstwo poważyło się rzucić obojętne Prezydentowi Wilsonowi za Jego szlachetne, pełne zrozumienia sprawy polskiej wystąpienie i zażądało ogłoszenia przymusowego poboru rekruta w Królestwie!!!

Rodzi się pytanie, dlaczego to p.: Gruzewski, Koszutki, Kozubowski, Lutomski i Makowiecki nie zaciągnęli się do szeregu? Czyż wydaje im się, iż lepiej służą sprawie, wywołując takie oplakane burdy, nie licujące ani z godnością imienia polskiego ani z abecadtem myśli politycznej polskiej?

Niestety, opiekunów rządów von Beselera i von Kuków ze wszelkich sił pracują, aby jaknajwięcej pleniła się taka łobuzerka, bo, przy jej pomocy, będą mogli, w danej chwili, sfatszować znów jeden akt polityczny więcej.

NIEMCY W KRÓLESTWIE I GALICJI

« *Nowa Reforma* » z dnia 24 lutego zamieszcza niżej przytoczony artykuł... artykuł zjawiskowy, bacząc na dotychczasowe tendencje tego czasopisma a świadczący o pewnem ocknienu się z austroniemieckiego letargu.

Oto, co powiada « *Nowa Reforma* » :

« Utworzenie państwowości polskiej w Królestwie i równoczesna zapowiedź wyodrębnienia Galicji, zmobilizowały Niemców, zamieszkałych na tych ziemiach polskich, do obrony interesów swoich, rzekomo zagrożonych, wskutek tych nowych zmian politycznych. Niemcy ci powitali zmiany te niechętnie, a w ślad za tem rozległy się alarmujące głosy o pomoc.

« Liczba Niemców w Królestwie wynosi około 550 tysięcy na przeszło 12 i pół miliona całej ludności, czyli mniej więcej 4 i pół procent. — W Galicji, przypada na 8 milionów całej ludności, 90 tysięcy Niemców, czyli niewiele ponad 1 procent. Jakkolwiek więc liczebnie żywił niemiecki tu i tam tworzy znikomą mniejszość, to przecież wykazuje on wielką ruchliwość w zdobywaniu sobie wpływów i pretensje niemieckie wobec Polaków bynajmniej nie są skromne.

« Na ten temat zamieszcza « *Taegliche Rundschau* », stojąca bardzo blisko « *Ostmarkenvereinu* », artykuł, w którym czytamy :

« Wskutek manifestów z 5 listopada czują się nasze osady niemieckie na ziemi polskiej bardzo zagrożone. Położenie ich, już dotychczas trudne, narazi się na szkodę nadzwyczajną wskutek ustępstw na rzecz Polaków. Już dawno przedostało się do wiadomości publicznej, że reprezentanci Niemców karpaccich zebrałi się w Wiedniu i obradowali nad niebezpiecznym położeniem niemieczyny w Galicji. Przy okazji tej wręczono, jak się dowiaduje « *Taegl. Rundschau* », partjom niemieckim parlamentu wiedeńskiego memoriał, który m. i. opiewa: « Wielkie znaczenie niemieczyny na wschodzie monarchji jest znane ogólnie. Niemcy ci mają dla krajów i dla państwa, ale także jako przednia straż narodu niemieckiego, nadzwyczaj doniosłe znaczenie. Wciąż musimy zaznaczać, że upadek lub wycofanie Niemców karpaccich oznacza niebezpieczeństwo dla niemieczyny w krajach środkowych (*Hinterland*); na nie rzuciłyby się wszystkie siły nieprzyjacielskie, ujarzmione obecnie w walce w obszarze granicznym. Nad odwrotem tym trzeba by szczególnie ubolewać w chwili, w której zwracamy uwagę swą ponownie na wschód. Ogólnie wiadomo, że już prawa specjalne, udzielone 1866 r. Galicji, naraziły na wielką szkodę kwitnącą w tym kraju niemieczynę. Pięć o pięć wypierano ją odtąd. To wpłynęło także szkodliwie na Bukowinę i na północne Węgry. Dlatego reprezentanci Niemców kar-

packich wciąż zaznaczali, że, przy dalszem rozbudowaniu wyodrębnienia Galicji, wskazanem wskutek okoliczności szczególnych, trzeba się o to postarać, aby przytem nie ukrzywdzono interesów państwa i niemieczyny. Na to godzili się w ostatnich czasach wszyscy reprezentanci Niemców austriackich, jak to wykazują ich programy. »

« Dalej, powołują się w memoriale na pismo odręczne cesarskie z 5 listopada, w którym odnośnie do Galicji zapowiedziana jest gwarancja rozwoju narodowego i gospodarczego. — Niemcy żądają tego i dla siebie, protestując przeciw komentarzom, dołączonym do pisma, a w których wspomina się tylko o Polakach i Rusinach.

« Przeciw takiemu przemilczaniu ludu niemieckiego — mówi memoriał — trzeba zwrócić się z całą stanowczością, ponieważ cierpią na tem ogólnoniemieckie interesy ».

« Pozatem przytacza « *Taegl. Rundschau* » zdanie, wyjęte z artykułu « *Deutsches Volksblatt für Galizien* », które, wobec « wzmrożonej niedoli Niemców wzywa rodaków do odważnej walki, celem zabezpieczenia naszych najświętszych dóbr i do niezłomnej wiary wobec naszej narodowości ». « *Taegl. Rundschau* » stwierdza, że cenzura nie robiła żadnych trudności temu artykułowi.

« Kreśląc położenie Niemców w Królestwie, powołuje się « *Taegl. Rundschau* » na artykuł w łódzkiej « *Deutsche Post* » p. t. « Ostatnia godzina Niemców wódzkiej » (Der Lodzer Deutschen Schicksalstunden). Autor stwierdza, że Niemcy w Polsce niepodległej przystosują się do warunków, jeśli przyznane im będzie. « zachowanie ich języka niemieckiego, kultury oraz interesów gospodarczych », na co godzą się « polscy publicyści (*Feldmann i Brückner*) ». Przytem dodaje « *Post* » swoje uwagi, o « rzeczywistym usposobieniu Polaków », przypomina m. i. wypadki podczas wojny, postępowanie nieprzyjaznych sąsiadów, oburza się, że na posiedzeniu łódzkiej Rady miejskiej całkiem poważnie postawiono wniosek wykluczenia języka niemieckiego z obrad.

« *Taegl. Rundschau* » nie chce szczegółowo omawiać « ucisku Niemców przez Polaków ». Zaznacza, że, krótko przed wybuchem wojny, zdarzały się w Galicji wykroczenia przeciw Niemcom. Złość skupiła się przede wszystkim na niemiecko-ewangelickich instytucjach filantropijnych w Stanisławowie.

ZNISZCZONE KOŚCIOŁY I CERKWIE W GALICJI

W « *Kurjerze Lwowskim* » znajdujemy interesujące informacje o zniszczonych, wskutek działań wojennych, kościołach i cerkwiach w Galicji, ułożone podług powiatów, z którego przytaczamy następujące dane :

W powiecie przemyskim, z kościołów uszkodzone zostały częściowo przez zniszczenie wież nowe murowane kościoły w Kosienicach i Zurawicy; ten ostatni ma wewnątrz ładną polichromję Tadeusza Popiela, na motywach ludowych opartą.

W powiecie jarosławskim, największe zniszczenie widać w gminach nad Sanem i na wschód od Sanu. Kościołów uległo wówczas zniszczeniu trzy, cerkwi kilkanaście. Natomiast w zachodniej części powiatu, dokoła Pruchnika, zniszczenia niema wcale.

Oprócz kościoła farnego w Sieniawie, który aż do Józefa II był kościołem dominikańskim, został zrównany z ziemią nowy (1890) murowany kościół, w Wiązownicy, oraz bardzo stary, drewniany kościół, w Radawie, zbudowany przez Jezuitów w roku 1594. Nieco tylko uszkodzony jest dominikański kościół P. Marji w Jarosławiu, w którego murach tkwi przeszło tysiąc kul niemieckich z bitwy pod Jarosławiem w dniu 15 maja 1915 roku; nie zrzuciły one jednak większej szkody, podziurawiły jedynie dach, obili tynk, a tylko kilka z nich porobiło dziury w pokrytem freskami sklepieniu, nad wielkim ołtarzem.

Wśród zniszczonych cerkwi drewnianych, najstarsza, z roku 1688, znajdowała się w Nienowicach, inne w Cetuli (1859), Czerwonej Woli, Makowiskach (1781), Sośnicy (1772), Grabowcu (1846), a wreszcie bardzo stare, być może jeszcze z XVII wieku pochodzące, cerkwie na Garbarzach pod Jarosławiem i w Laszkach koło Radymna. Z pośród cerkwi murowanych, zniszczono cerkiew w Świętem (1906), Łazach (1893) i Wietlinie (1826).

Także mury i ściany pozostałych cerkwi i szczyby od kul armatnich i karabinowych, a w szczególności cerkwie w Surochowie, Radymnie i Wiązownicy.

W powiecie mościskim, uległy uszkodzeniu nie liczne cerkwie w południowej części powiatu, koło Husakowa i Krukienic. Zniszczono wtedy częściowo przez rozbicie jednej z kopuł nową cerkiew murowaną w Pakości, zbudowaną tuż przed wojną; w północnej części powiatu spaliła się ładna drewniana cerkiew w Starzawie (1831), z obrazami Hadziewicza, we wschodniej stronie drewniana cerkiewka w Nikłonicach z roku 1648.

W powiecie drohobyckim, w północnej części powiatu, na bagnach, w okolicy Medenic, widać względnie największe zniszczenie. Uszkodzonych jest cerkwi dużo — zniszczonych całkowicie tylko dwie, mianowicie w Hruszowej (murowana z roku 1902) i w Oparach, ładna okrągła cerkiew murowana, fundowana w roku 1830. Nadto uległ zniszczeniu kalwiński kościół w kolonii niemieckiej Josefsbergu.

W powiecie stryjskim, spaliła się jedynie cerkiew w Zawadowie.

Cerkwie powiatu skolskiego odznaczają się specjalnie ładną i oryginalną architekturą; mają one zazwyczaj po trzy wieże z kilku kondygnacjami. Olbrzymia większość zachowała się nieknięta — spalono jedynie, w czasie odwrotu w listopadzie 1914 roku, cerkiew w Żuraniu i w Klimcu, tuż przy granicy węgierskiej, zaś w czasie bitwy na Zwinińcu, w kwietniu 1915 roku dużą cerkiew w Koziowej. Wiele ucierpiała też od kul ładna cerkiewka w Tarnawce obok Ławocznego.

Powiat żydaczowski ucierpiał stosunkowo niewiele. Uszkodzeniu częściowemu uległy jedynie cerkiew drewniana w Młyniskach (z roku 1738), nowa cerkiew drewniana w Starej Wsi koło Żurawna, która została podziurawiona szrapnelami i obrabowana, a wreszcie nowa (1910) murowana cerkiew we Włodzimiercach. Nieco został uszkodzony też stary kościół farny w Żydaczowie, gdzie podziurawiono mury nawy bocznej, przy czym jednak ładne pomniki nagrobki szczęśliwie ocalały.

OFIARY

Na Fundusz Sierot imienia Sienkiewicza:

WP. Franciszek Kozłowski z Tuluzy ze sprzedaży pocztówek 35 fr.; Mm Pronost 10 fr. Razem nadesłano 45 fr. Łącznie z wysłanymi do Vevey (656 fr. 90 cent.) zebrano na Fundusz Imienia Henryka Sienkiewicza **701 fr. 90 cent.**

Dla Żołnierzy-Polaków:

WPP: Eydziatowicz 5 fr.; — René i Caraipec Picado z Costa-Riki 40 cent.; — Jesiotrzyńska 5 fr.; — Jan Reszke 100 fr.; — Kindler 2 fr.; — Hirschberg 5 fr.; — I. Krolik 15 fr. Razem nadesłano **172 fr.** Łącznie z ogłoszonymi w numerze 9 «*Polonii*» (23 395 fr. 70 cent.) zebrano do dyspozycji Komitetu Rannych **23.567 fr. 70 cent.**

Dla Ofiar wojny w Polsce:

WPP: Kaczkowska 5 fr.; — Jeńcy Polacy z Saint-Etienne, za pośrednictwem Apolinarego Głowackiego, składka z grudnia 1916 r., mandat spóźniony z winy pomyłki pocztowej 230 fr. Razem nadesłano 235 fr. Łącznie z ogłoszonymi w numerze 9 «*Polonii*» (17.646 fr. 50 cent.) zebrano dla Ofiar wojny w Polsce **17.881 fr. 50 cent.**

NEKROLOGJA

— W dniu 11 marca, po krótkich, lecz ciężkich cierpieniach zmarł ś. p. Ks. Józef Kalnowski, Emigrant, kapłan wielkiej zacności serca, patrijota żarliwy, który, przez lat trzydzieści, zajmował stanowisko wikariusza w Kościele Saint-Denis du Saint-Sacrament, jednając sobie miłość powszechną i skarbiąc, dla imienia swego polskiego, szacunek i zachowanie. Ś. p. Ks. Kalnowski oddał Bogu ducha w Fontainebleau, gdzie osiadł był niedawno, utrudzony wiekiem i pracą długoletnią.

Ks. Kalnowski należał do ostatnich z pośród żyjących Księż-Polaków, Emigrantów a uczestników Pcwstania roku 1863.

Cześć Jego pamięci.

† W Warszawie, zmarł, w dniu 22 z. m., Leopold Szyller, członek organizacji polskiej z roku 1863, literat i redaktor czasopisma «*Strażak*». Ś. p. Szyller, urodzony w roku 1832, brał czynny udział w organizacjach przedpowstaniowych, jako jeden z wybitnych emisariuszów Rządu Narodowego. Aresztowany w Warszawie, skazany na rotę aresztanckie, wysłany był na Syberję, skąd, na skutek manifestu, powrócił do kraju.

Ś. p. Szyller pisywał książki popularne, początkowo dla młodzieży, później dla ludu, który miłował sercem całym, a jego «*Piotr Zamajtys*» oraz «*Wędrówki i przygody podlasiaka*» doczekały się licznych wydań. Przed laty 18, w czasach najsilniejszego ucisku cenzuralnego, rozpoczął wydawnictwo czasopisma «*Strażak*». Kilkakrotnie skazywany był na wysokie kary pieniężne, przed wybuchem zaś wojny, aresztowano go i uwolniono za wysoką kaucją, sprawa pozostała nierozstrzygnięta; pismo zaś władze rosyjskie zamknęły.

Ś. p. Leopold Szyller cieszył się zasłużonym uznaniem i poważaniem w szerokich kołach Warszawy.

† W Krakowie, zmarł ś. p. Ignacy Klemensiewicz, radca skarbowy.

† W dniu 23 z. m. zmarł w Cieszynie, w 67 roku życia, miejscowy rejent ś. p. dr. Antoni Dyboski, ogólnie poważany obywatel miasta Cieszyna. Polacy śląscy ponieśli, wskutek śmierci ś. p. dra Dyboskiego dotkliwą stratę, zwłaszcza stronnictwo polskich katolików na Śląsku, którego był czynnym i gorliwym członkiem-zakoźnikiem, oraz piastował godność wiceprezesa tego stronnictwa. Ś. p. Antoni Dyboski przez całe swoje życie stał zawsze wiernie pod polskim sztandarem i dużo zdziałał dla obozu polskiego.

Wszyscy roczni, półroczni i kwartalni prenumeratory **POLONII**, abonament których skończył się z dniem pierwszym stycznia, proszeni są o wniesienie w tym czasie przedpłaty, a to celem uniknięcia przerwy w odbieraniu naszego czasopisma.

KRONIKA PARYSKA

◊ **Odczyty.**

W niedzielę, dnia 18 marca, o godzinie drugiej i pół po południu, w sali Colarossi, odbędzie się odczyt Dra. pani Józefy Joteyko, która mówi będzie «*O bólu*».

W niedzielę, dnia 25 marca, w tejże sali i o tej samej godzinie, p. Zygmunt Czerny mówi będzie o polskiej szkole narodowej.

Odczyty te urządzane są staraniem Uniwersytetu ludowego.

◊ **Patrijotyzm w sztuce.**

Przypominamy, iż w nadchodzącą środę, dnia 21 marca, w Szkole wyższych nauk społecznych (46, rue de la Sorbonne) p. Edward Ganche mówi będzie o Polsce i Chopinie (o patrijotyzmie w sztuce). P. de Max, z Komedji Francuskiej, wygłosi poemat Rostanda o Chopinie a p. Gille odegra szereg utworów nieśmiertelnego naszego kompozytora.

◊ **Wiadomości Żołnierskie.**

Józef Szulc, znany w Kolonji artysta-kompozytor, powołany do służby wojskowej, został kapelmistrzem brygady korpusu ekspedycyjnego wojsk rosyjskich na froncie francuskim.

G. P. Paszkowski, podporucznik w 57 pułku, został mianowany kapitanem 23 pułku piechoty.

Journal Officiel z dnia 8 marca (str. 1874) donosi o nominacjach na poruczników, w charakterze cudzoziemców, poddanych rosyjskich, na służbie francuskiej, następujących lekarzy:

Jana Jarkowskiego, Bronisława Winawera, W. Bronisławskiego i J. Kaminera.

Wymienieni lekarze otrzymali stopień «*médecin-aide-major de 1^{re} classe*».

Jan Kwiatkowski, Wolontariusz polski, został zreformowany na numer drugi, wskutek choroby.

Bawili na urlopie w Paryżu: Żuber z Saïdy i Bartlewicz. Cudak z frontu, Zaleski przybyły z Salonik.

W tekście francuskim ogłaszamy treść rozkazu, ogłoszonego przez dowódcę Legji w Algierze, rozkazu, zegnającego nową grupę ochotników Polaków i Czechów, udających się na front, do Francji.

◊ **Poszukiwani.**

Ludwik Oziębło, górnik, pracujący obecnie na roli, poszukuje, za naszym pośrednictwem, towarzyszy do pracy, górników, Jana Litewkę, Tomasza Litewkę, Michała Skowronskiego, Franciszka Fornala, Grzegorza Liszka.

Poszukiwani zechcą nadesłać swe adresy do Administracji «*Polonii*».

◊ **Dary.**

W ubiegłym tygodniu znacznie większe dary otrzyaliśmy:

Od prezesa Komitetu Rannych, p. Jana Reszkego, na Żołnierzy 100 fr.

Od Jeńców-Polaków, pracujących w Saint-Etienne, za pośrednictwem Apolinarego Głowackiego, dla Ofiar wojny w Polsce. 230 fr. Składka ta datuje jeszcze z grudnia roku 1916, ileż, wskutek pomyłki biura pocztowego jeńców, uległa aż tak znacznemu opóźnieniu.

◊ **Pamiętajcie o Żołnierzach.**

Pamiętajcie o składkach na rzecz pomocy Żołnierzom-Polakom, nadsyłajcie je pod adresem Administracji «*Polonii*» dla Komitetu Rannych.

Kasa znów zaczyna się wyczerpywać!

Pamiętajcie o Żołnierzach!

◊ **Podziękowanie.**

Mecenas Antoni Osuchowski, Prezes Komitetu Wykonawczego i Skarbnik-generalny Komitetu Pomocy Ofiarom Wojny w Polsce, potwierdzając odbiór przesłanych Komitetowi ostatnich składek na Fundusz sierot imienia Sienkiewicza, pisze do nas:

«*Do żywego poruszenia wspaniałomyślną pomocą, którą nam niesiecie, pośpieszamy wyrazić Wam tutaj nasze najgorętsze podziękowania. Będziemy Wam obowiązani za wyrażenie nieznanym nam osobiście przyjaciółom naszym, za pośrednictwem Waszego Czasopisma, naszej głębokiej wdzięczności za dowody okazywanej nam sympatji*».

◊ **«*Warszawianka*» wyszła.**

«*Warszawianka*» do śpiewu i na fortepjan, według oryginału-pierwowzoru z roku 1831, wyszła w bardzo pięknym wydaniu i jest do nabycia w «*Polonii*» po 1 fr. 50 cent. za egzemplarz, z przesyłką pocztową 1 fr. 40 cent. (porto drogę z uwagi na opakowanie w rulon).

Uczestnicy Funduszu Wydawniczego «*Polonii*» otrzymają to wydawnictwo bezpłatnie.

UCZCIE DZIECI WASZE PO POLSKU!

ODPOWIEDZI REDAKCJI

Pani Z. A. Nie dzielimy zdania SzPani. Każdy Polak, zdolny do pracy i chcący pracować, znajdzie pracę natychmiast. Znamy jedynie albo ludzi pochylonych wiekiem, schorowanych, obarczone działwą kobiety i uważamy, iż tym pomoc społeczeństwa się należy, — albo też znamy takich, którzy, poprostu, wolą jałmużnę niż uczciwie zapracowany i suty kawałek chleba. Niech SzPani zwróci uwagę, iż dlatego tak stosunkowo mało ukazuje się w «*Polonii*» ogłoszeń o poszukiwaniu pracowników... iż ogłoszenia takie pozostają bez odpowiedzi... Brak kandydatów, nie ma kandydatek! I przeciwnie, o ile następuje ogłoszenie ze strony pracownika lub pracowniczki, poszukujących miejsca lub zajęcia, pracodawców nigdy nie braknie... Mówi SzPani o zajęciu na roli! Niechże SzPani raczy skierować do nas całą dywizję kandydatów... a podejmiemy się dla całej dywizji znaleźć natychmiast pracę. Ileż razy zwracali się i zwracają się do nas rolnicy, organizacje całe ziemian i zawsze naprzóżno! Tak, tak, sprawa ta nie jest bynajmniej skomplikowana jest nawet, niestety, za prosta...

Panu *Walentemu T. T.* «*Doktor*», w potocznej mowie, znaczy tylko «*lekarz*»... i wistocie nie ma związku żadnego ze stopniem naukowym, bo nie każdy lekarz jest doktorem i nie każdy doktor jest lekarzem... Zamiłowanie do tytułomanji w Polsce usankcjonowało ostatecznie ten nieobyczaj, uczyniło go niemal zwyczajem. Gdy dodajemy komuś przed nazwiskiem «*Dr*» to znaczy tylko, że idzie o lekarza jedynie a nie że mamy na myśli «*doktora medycyny*». Godzi się zaznaczyć, iż, w tej mierze, zabór rosyjski najwięcej do ustalenia tego nieobyczaju się przyczynił i dlatego, że stopień «*doktora*» prawodawstwo rosyjskie przyznawało medykom, gdy, naprzykład, w innych działach wiedzy, doktorów nazywało «*magistrami*», więc byli w



Królestwie « magistrowie nauk przyrodzonych », « magistrowie filozofji », « magistrowie farmacji », « magistrowie prawa », podczas gdy, naprzykład, w Galicji, są i byli « doktorzy » i medycyny i prawa i nauk przyrodzonych i nauk matematycznych. Stąd w Galicji « Dr » nie ma specyficznej chęci uhonorowania lekarza tytułem, do którego najczęściej nie ma prawa, lecz jest częściej oznaką stopnia doktorskiego. Zresztą godzimy się ze zdaniem SzPana całkowicie. Ufamy, że przyszłe prawodawstwo polskie i ten zamęt ureguluje, choć nie tak łatwo wyleczy zamilowanie do nazywania bakałarza « profesorem », lada artystę « mistrzem », lada dziennikarza « redaktorem », lada kauzypędę « mecenasem », byle koncepcję « radcą ». « byle samolubą... « dobrodziejem ».

Panu I. K. F. na M. Żle się SzPan rozumie na mobilizacji cywilnej! Wyobraża sobie SzPan, iż, ponieważ SzPan umie to i to, ma takie i takie aspiracje, takie i takie nawyki towarzyskie, ergo mobilizacja cywilna to uwzględnić i powołać Go na conajmniej młodszego pomocnika generalnego sekretarza prezesa głównego od tego i tego! Nie, SzPanie, mobilizacja, cywilna potrzebuje, jak każda mobilizacja, przede wszystkim nie dowódców, lecz żołnierzy... więc robotników, więc wyrobników, więc całego zastępu pleci obojga ludzi, których będzie można użyć nie do takiej pracy, która by im się podobała, lecz do takiej, której potrzebuje organizacja społeczna i państwowa... Możemy Go zapewnić, iż służba cywilna nie potrzebuje wcale ani tłumaczy, ani « urzędników », ani « działaczkę », lecz potrzebuje bardzo zamiataczy, zamiataczek, oraczy, żniwiarzy, woźniców, roznosicieli, może nawet listonoszów, lecz nie « naczelników » poczty. Zapisując się do takiej właśnie mobilizacji SzPan raczej powiększa jeno swą zasługę! boć, obok wątpliwej korzyści, licha to byłaby taka cnota, która zdecydowała by się na zaciszny, spokojny trud w dobrych warunkach i przy dobrem uposażeniu! Zapytuję nas SzPan, co znaczy właściwie ofiara « kilku godzin » na tydzień? Dużo, o ile osoba deklarująca taką ofiarę schwyty na kilka godzin za miotłę publiczną i wychynie na publiczną drogę, inaczej nie znaczy nic zupełnie. krom zamętu... Niech no SzPan policzy tylko te zastępy pseudoinfirmierek, które, tuż po wybuchu wojny, naprzykrzały się ambulansom i niech SzPan zważy, ile z nich mogło, umiało, chciało dotrzymać placu do dnia dzisiejszego! Czy mobilizacja cywilna będzie obowiązującą dla wszystkich? Wydaje nam się, iż do tego przyjść musi powoli, że wszystkie osoby próżnujące lub zajęte czynnościami, dla stanu wojennego, nie pożytecznymi będą musiały podać się rygorowi pracy dla wspólnego dobra.

Zdesperowanemu. Nie widzimy sposobu a raczej widzimy ten, aby się SzPan nie poddawał i zabrał do pracy. Niech ze SzPan pomyśli, ilu, ilu to ludzi trwająca burza dziejowa wykołała, ilu musiało przerwać porzucić obrane drogi, wiodące do celu zamożności, wiedzy, zapewnienia sobie bytu, — a ilu, ilu ludzi pełnych sił i zdolnych i rokujących świetne nadzieje skazanych zostało na śmierć przedwczesną a nieraz na straszniejszą od niej dozgonną niemoc kalectwa! A SzPan poddaje się desperacji z obawy, iż może dlań wyniknąć rok opóźnienia a może całe dwa lata straty dla obranego zawodu! Współczujemy serdecznie jego aspiracjom, lecz, w obliczu panującej dokoła niedoli, mamy dlań jeno tę bezwzględna odpowiedź: jest SzPan jeszcze i młody i zdrów i silny, więc może SzPan i powinien zapracować sam na siebie. A jeżeli by SzPanu się zdawało, że o pracę trudno, to prosimy zgłosić się do nas a dopomożemy mu chętnie w jej znalezieniu.

Pani Annie Z. K. Sprawozdań nie drukujemy, bo nie mamy przedewszystkiem miejsca a dalej nie mamy sprawozdawców. A dalej, jak to już wielokrotnie daliśmy do zrozumienia, uważamy za niewłaściwe poddawać w wiewsekcji krytycznej występy i popisy, których celem głównym jest szlachetna intencja służenia sprawie publicznej. Innymi słowy, idąc za radą SzPani, zgóry byli-

byśmy skazani na zapisywanie szpalt całych mdłemi komunałami, gdyż, o ile by, oczywiście, sprawozdawca nasz chciał notować skrupulatnie a sprawiedliwie, że ten odczyt się nie udał, że artysta tego wieczoru nie był przy głosie, że w « fudze » zamazał szereg dźwięków, że wystawa się nie powiodła, że program był źle ułożony... no to taki nieszczęśliwy sprawozdawca wywoływał by, z tygodnia na tydzień, burze w szklance « kolonialnej » wody. Innymi słowy, musiał by pisać ciągle « dobrze », chwalić wszystko i wszystkich i Czytelników, nie zainteresowanych bezpośrednio, przyprowadził by o ziewanie. A co to wszystko obchodziło by Czytelników naszych na prowincji i poza granicami Francji? A przecież ci właśnie Czytelnicy nasi tworzą zastęp trzy razy większy od paryskiego! I z tem bardzo liczyć się musimy.

Panu Adolfowi Ar. At. Czytał już SzPan zapewne w dziennikach francuskich, że, począwszy od 1 kwietnia, władze hiszpańskie będą żądały od wszystkich cudzoziemców paszportów, wydanych im przez odnośne władze państwowe. Czyli, od pierwszego kwietnia począwszy, wjazd do Hiszpanji będzie obojętny. Czyli, do pierwszego kwietnia, wystarczy jeszcze zezwolenie władzy francuskiej tylko.

MANUFACTURE DE CASQUETTES
et
CHAPEAUX PIQUÉS
en tous genres
SPALTER
10, rue de Thorigny, 10. — Paris

PIOTR FALIŃSKI
TAILLEUR POUR DAMES
18, rue La Bruyère — PARIS-IX^e

NICEA dostatnio umeblowane pokoje z całodziennem utrzymaniem; parter, centralne ogrzewanie, kąpiel, ogród, strona południowa, dom polski, opieka w razie zyczenia. Po 6 fr., 7 fr., i 9 fr. dziennie, wszystko. Zgłaszać się do p. Zofji Detloff, 47, rue de la Buffa, Nice.

Młody, obrotny, zreformowany Wolontariusz armji francuskiej. Polak, poszukuje posady biurowej lub jako sprzedawca w handlu. Zna języki obce. Zgłoszenia należy adresować: « Frenkel, 112, boulevard Belleville, Paris. »

Potrzebna młoda Polka, do zajęcia się czteroletnim chłopcem w polskim domu, we Francji, na wsi. Okazja do poważniejszej pracy nad sobą i uzupełnienia wykształcenia. Zgłoszenia przyjmuje W. Lutostawski, Barby, par Bonneville, Haute-Savoie.

Młoda Polka, umiejąca gotować, prac, prasować, hodować drób i króliki a także wprawna do pielęgnowania małych dzieci, szuka miejsca do gospodarstwa lub do dzieci w polskim domu. Zgłoszenia przyjmuje W. Lutostawski, Barby, par Bonneville, Haute-Savoie.

Potrzebna zaraz osoba energiczna, zabiegliwa, znająca języki francuski i polski, na stałą posadę biurową. Na początek, pensja nie wielka. Pewność polepszenia szybkiego o ile będzie uzdolniona i do pracy chętną. Oferty, pochodzące od osób, które szukają tylko chwilowego, przygodnego punktu oparcia, nie będą wzięte pod uwagę. **Idźcie tu o pracowniczkę lub pracownika stałego.** Zgłoszenia należy nadsyłać pod adresem « Polonii » dla Ad. S. J.

POLKA WARSZAWIANKA poszukuje miejsca jako pokojowa lub bona do dzieci. Oferty dla H. N. uprasza się nadsyłać do Administracji « Polonii ».

Bronzy do oświetlenia elektrycznego
GAZOWE LAMPY — INSTALACJE
A. BOUILLON
112, Boulevard de Belleville. 112 — PARIS

MAGAZYN
KUŚNIERSKI
CHARLES
39, rue de Moscou, 39
Pierwszorzędne modele paryskie
Ceny Umiarkowane

FOURRURES & PELLETERIES
Garde pendant l'été
E. REIFEN
19, rue Auber — PARIS

BERNARD RHOT, tailleur
Vêtements sur mesure pour Dames et pour Hommes
12, RUE GÉRANDE, PARIS-9^e — Métro: ANVERS

BIENEFELD JACQUES
KUPUJE: PERŁY, — DROGIE KAMIEŃ
— BIŻUTERIE OKAZYJNE —
PARYŻ, 62, rue Lafayette, 62
Téléph: CENTRAL, 90-10
MADRYD, 11 & 12, Puerta del Sol

ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART
I. BAUER
ACHAT — VENTE — ÉCHANGE
37, rue des Martyrs — PARIS

DENTS SOINS, POSE et REPARATIONS
de SUITE, Broch. gratis et franco.
Louvre Dentaire 73, Rue Rivoli
Face Samaritaine.

• FUTRA — WYROBY FUTRZANE •
REPARACJE — PRZERÓBK
S. BESTER
• 4, rue Richer, 4 — PARIS •

MARCELI BARASZ
35, RUE EUGÈNE-CARRIÈRE,
PARIS
wydawnictwo kart pocztowych, bromowych — studjó w akademickich; próby wysyła za zaliczeniem.

WIELKIE ZAKŁADY
— OGRODNICZE —
(Właściciel: **Edm. DENIZOT**)
polecają:
WSZELKIE DRZEWA OWOCOWE,
OZDOBNE, FORMOWANE, etc.
Cenniki na żądanie darmo i oplatnie
Adres: **E. DENIZOT**
Grandes Pépinières — **MEAUX**
(Seine-et-Marne)

FOURRURES & PELLETERIES
E. FISCH
48, rue Grenéta — PARIS

Librairie **GARNIER Frères**
6, Rue des Saints-Pères, Paris (VII^e)
Słownik Francusko-Polski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawy w płótno miękkie, 32^e 2 fr.
Słownik Polsko-Francuski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawy w płótno miękkie, 32^e 2 fr.
Dwa wymienione słowniki, oprawy w jeden tom, w skórę miękką, cielecą. . . 4 fr. 50 cent.
Wysyłka pocztą za dopłatą 10/0.
Do nabycia we wszystkich księgarniach i w Administracji « Polonii ».

LE GÉRANT: P. NEVEU
PARIS. — IMP. LEVÉ, 71, RUE DE RENNES.